

03bis/10

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 09 AVRIL 2020**

**Présents :**

Côme AGOSTINI, John ANGELL, , Richard BALME, Catherine BLANC, Ambroisine BOURBON, Lucie BRIOLAT, Raphaël CHARPENTIER, Alain CHATRIOT, Simon CORDONNIER, Mariana DE ABREU NUNDES DA SILVA, Julie DE LA SABLIERE, Mario DEL PERO, DUHAMEL Olivier, Pascale EISENBERGER, Gabrielle ELIS, Grégoire ETRILLARD, Guillaume FARDE, Mathieu FERRY, Aurélien FROISSART, , Frédéric GROS, Théo GUERET, François HEILBRONN, Jean-François HUCHET, Christophe JAMIN, Gessica JEAN, Hugo JEAN, Lucie KRAEPIEL, Gaëlle LARRIEU, Marc LAZAR, LAZARUS Jeanne, Emmanuel LAZEGA, Marie-Christine LEMARDELEY, Marie-Christine LEPETIT, LIN-ZUCKER Miao, Fabien LOUCHARD, Alexandre MARIANI, Arthur MOINET, Vincent MORANDI, Nathalie MOREL, PERELMAN Jeremy, PHAM Pauline, Manon PIEDNOEL, Lina PIZZI, Elvire POMEAU, Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Olivier ROZENBERG, Nouri RUPPERT, Naouri SAOUABI, Ann-Sophie SCHOEPFEL, Marion STERN, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE, Alexandre URVOIS, Raphael ZAOUATI.

**Absents ou excusés :**

Ulysse BICAL, Anne BISAGNI-FAURE, Yannig GOURMELON, JAFFRE Hannes, NDIAYE Pap, Arnaud ROBINET, François-Joseph RUGGIU.

**Assistaient à la séance :**

Nelly ANATOINE	représentante du recteur
Amélie ANTOINE AUDDO	directrice des études et des partenariats
Pauline BENSOUSSAN	directrice du pilotage
Bénédicte DURAND	directrice de la formation
Michel GARDETTE	directeur délégué
Ismahane GASMI	chargée de mission
Delphine GROUES	directrice de l'Institut des compétences et de l'innovation
Philippe GUERINET	directeur de la formation continue
Nathalie JACQUET	directrice de la stratégie et du développement
Arnaud JULLIAN	secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Sébastien THUBERT	directeur de la vie de campus et de l'engagement

\*

\* \*

- |      |   |    |
|------|---|----|
| I.   | Point d'information sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique face à l'épidémie de covid-19                           | 2  |
| II.  | Point d'information sur le dispositif de soutien à la vie étudiante pendant l'état d'urgence sanitaire                        | 2  |
| III. | Point d'information sur l'adaptation du cadre de validation du semestre de printemps 2019/2020                                | 10 |
| IV.  | Délibération sur la délégation de pouvoir du Conseil de l'Institut au Directeur pendant la période d'état d'urgence sanitaire | 21 |
| V.   | Échange d'informations sur des questions diverses   | 35 |

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 09 AVRIL 2020**

*La séance est ouverte à 15 h 05 par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à tous. Nous allons commencer cette séance exceptionnelle. Merci à toutes et à tous de vous être libérés et de participer à cette réunion qui réunit le Conseil de l'institut et le Conseil de la vie étudiante et de la formation. Nous avons, parmi nous, les titulaires et les suppléants. Nous allons donc être particulièrement nombreux et je vous en remercie vraiment. Je remercie aussi l'administration de nous présenter, aujourd'hui, tout ce qui a été fait pendant cette période particulière. Je vous rappelle quelques éléments pour que nous parvenions à discuter, même si nous sommes très nombreux et que nous sommes dans une situation digitale un peu étrange.

Lorsque vous prendrez la parole, je vous demande de vous présenter. En effet, deux conseils sont réunis et nous ne nous connaissons pas forcément les uns et les autres. Par ailleurs, je vous propose de limiter vos prises de parole à deux minutes. Je vous demande vraiment de vous y tenir pour que nous puissions discuter le plus correctement possible. Enfin, je vous annonce que la réunion est enregistrée. Elle donnera lieu à un compte rendu, comme cela se fait habituellement.

Je cède la parole, tout de suite, au président de la FNSP qui souhaitait dire un mot introductif.

**Olivier DUHAMEL**

Je n'ai pas besoin de me présenter puisque vous venez de le faire, Madame la Présidente. Comme vous le savez, je suis membre de droit du Conseil de l'institut. J'ai, pour pratique courante, de ne point m'y rendre et de donner pouvoir, sauf circonstances exceptionnelles. La dernière circonstance exceptionnelle était le changement de la présidence de ce conseil. Les circonstances d'aujourd'hui le sont encore plus. Je voulais simplement profiter de cette occasion, à travers vous, pour, une fois encore, remercier la formidable mobilisation de ceux qui font vivre cette merveilleuse Maison.

- I. POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**
- II. POINT D'INFORMATION SUR LE DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA VIE ÉTUDIANTE PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE**

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Je cède la parole, à présent, à Frédérique MION pour le premier point à l'ordre du jour. Il s'agit de la poursuite de la continuité pédagogique et la façon dont les équipes de Sciences Po sont organisées sur ce sujet.

**Frédéric MION**

Merci beaucoup Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous retrouver virtuellement au travers de cette conférence Zoom. Je voudrais ajouter mes remerciements à ceux de notre Présidente et à ceux d'Olivier DUHAMEL pour votre disponibilité et votre mobilisation pour cet exercice tout à fait inédit dans des circonstances qui sont elles-mêmes inédites, il faut bien le dire. Ces remerciements, je voudrais surtout les adresser, après ceux exprimés par Olivier DUHAMEL, à l'ensemble de la communauté de Sciences Po qui s'est mobilisée d'une manière exemplaire depuis le 12 mars au soir, date à laquelle a été annoncée la fermeture au public des établissements universitaires, quelques jours même avant que ne soit décidé le confinement général. Je dois dire que je suis extrêmement impressionné, admiratif et reconnaissant de la façon dont chacun et chacune a relevé les défis exceptionnels que fait surgir cette période. Je pense, naturellement, à toutes les équipes de Sciences Po qui se sont mobilisées de manière remarquable pour assurer la continuité de nos missions et, notamment, la continuité de cette mission essentielle qui est souvent au cœur des discussions du Conseil de la vie étudiante et de la formation et du Conseil de l'Institut, qui est la mission de formation, mais également nos autres missions de recherche et de documentation. À tous les salariés et à toutes les

équipes de Sciences Po, je voudrais adresser ma très grande reconnaissance. J'observe que ces équipes paient également le tribut de cette période puisque nous avons la tristesse de constater que certains d'entre nous sont affectés par le virus, comme le sont certains de nos enseignants et certains de nos étudiants.

Je voudrais donc remercier les équipes pour le travail colossal qui a été effectué. Je voudrais également remercier très chaleureusement les enseignantes et les enseignants qui, en l'espace de quelques jours, ont accepté de se former à des outils nouveaux pour apprendre comment nous pouvons enseigner à distance. Je voudrais enfin remercier nos étudiantes et nos étudiants qui se sont pliés à ces nouveaux modes de fonctionnement et qui essaient d'en tirer le meilleur parti, en fonction des conditions particulières auxquelles chacun est contraint de se soumettre pendant cette période. Je crois que nous n'aurions jamais imaginé, il y a seulement deux mois, que nous étions capables de faire basculer l'essentiel de notre offre de formation, comme nous l'avons fait, depuis nos salles de classe, vers ces formations à distance.

Nous allons revenir, succinctement, Madame la Présidente, à plusieurs voix, sur les tâches accomplies au cours de ces semaines, sur les questions qui se posent encore et sur les grands sujets qui sont devant nous. Je vais laisser la parole à Delphine GROUES, à Sébastien THUBERT et à notre directrice de la formation, Bénédicte DURAND.

Je voudrais saluer, tout particulièrement, nos directions qui ont été peut-être les plus abondamment sollicitées pour mettre en œuvre la continuité pédagogique. Il s'agit, bien sûr, de la direction de la formation initiale, avec, en son sein, en particulier, un rôle très important dévolu à l'Institut des compétences et de l'innovation. Il s'agit également de notre direction des systèmes d'information qui a été mise à rude épreuve, de notre direction des affaires internationales, et, plus largement, de tous les services de Sciences Po qui ont beaucoup travaillé pour rendre tout cela possible.

Si vous m'y autorisez, avant de vous rendre le micro, Madame la Présidente, je voudrais signaler quelque chose que toutes et tous ont sans doute à l'esprit au moment où nous commençons cette réunion. Je me dois de mentionner, hélas avec tristesse et avec solennité que, si nous avons eu la joie d'apprendre il y a plus d'une dizaine de jours la libération de l'un des deux collègues de Sciences Po qui était détenu en Iran, Roland MARCHAL, qui a fini par rejoindre notre pays après une captivité très éprouvante dont il a commencé à rendre compte dans la presse, nous constatons que notre collègue Fariba ADELKHAH reste, elle, prisonnière en Iran. Elle en est, aujourd'hui, à son 309ème jour de captivité. Nous savons que sa santé est heureusement un peu meilleure qu'elle ne l'était il y a quelques semaines. Nous savons qu'elle a même accepté d'effectuer, dans la prison où elle est détenue, une mission d'intérêt général en s'occupant de la petite bibliothèque de cette prison. Il reste qu'elle est toujours détenue, sans motif, sans raison et sans perspectives précises s'agissant du déroulement de la procédure judiciaire qui lui est promise. Si rien ne change, le 25 avril prochain, c'est-à-dire dans quelques jours, elle fêtera, en captivité, son 61ème anniversaire. Je voudrais dire, au nom de toute notre Institution, devant les membres de nos deux conseils, combien cette situation reste pour nous choquante, combien elle reste inique et combien elle est intolérable.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci Monsieur le Directeur. Avant d'écouter Delphine GROUES, je laisse Raphaël CHARPENTIER et Manon PIEDNOEL qui sont les coprésidents du Conseil de la vie étudiante et de la formation prendre la parole.

### **Manon PIEDNOEL**

Bonjour. Merci à tous d'être présents malgré les circonstances particulières pour l'organisation de cette réunion commune des deux conseils. J'espère qu'elle sera utile et qu'elle nous permettra à tous de faire le point sur les dispositions qui ont été prises ces dernières semaines.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Bonjour, je suis le coprésident enseignant du Conseil de la vie étudiante et de la formation. À mon tour, je voulais saluer, au nom des enseignants, et particulièrement des enseignants vacataires, l'administration de Sciences Po pour le travail remarquable accompli pour nous permettre de nous former à Zoom, d'en découvrir les joies et d'assurer, en partie, la continuité pédagogique, en tout cas de l'assurer au mieux. Merci également aux étudiants qui, souvent, ont continué à aller en cours. Je l'ai constaté. Peut-être que la plupart d'entre vous ont pu le constater. Ils sont souvent présents pour aussi montrer leur attachement à l'Institution. Je crois que c'est aussi ce qui nous rassemble, aujourd'hui, dans

ce conseil un peu exceptionnel, à savoir notre attachement à l'Institution, notre volonté qu'elle puisse continuer à vivre dans les meilleures conditions malgré la crise que nous vivons. J'espère que notre discussion se tiendra dans cet esprit de responsabilité jusqu'à la fin de ce conseil.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Delphine GROUES, la Directrice de l'Institut des compétences et de l'innovation va nous présenter la continuité pédagogique mise en œuvre.

### **Delphine GROUES**

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Du fait que je suis la première à prendre la parole, permettez-moi de faire un petit historique, en revenant quelques semaines en arrière sur la façon dont nous avons pu nous préparer, et organiser cette mise en œuvre du plan de continuité pédagogique.

Je vais revenir sur les défis qui se sont posés à nous, sur les réponses que nous avons apportées et qui ont formé notre plan d'action pour assurer une continuité pédagogique dans les meilleures conditions possibles. Les actions se résument, finalement, dans les étapes qui ont marqué les dernières semaines, ainsi : l'anticipation, la mise en place, la formation des équipes, l'accompagnement des enseignements et des étudiants.

En termes d'anticipation, notre Institut des compétences et de l'innovation, dont l'une des missions est d'accompagner les enseignants dans l'évolution de leur pédagogie et à la recherche de solutions innovantes, s'est employé depuis sa création à expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques et à déployer des outils techniques appropriés. C'est ce travail exploratoire qui a été déterminant au moment de faire un choix qui s'imposait lors du passage à une fin de semestre 100 % ligne. L'outil de visioconférence Zoom nous semblant le plus robuste, nous permettant de gérer les paramètres de chiffrage, pouvant répondre au passage d'une Institution entière en mode 100 % en ligne en quelques jours, a été l'outil retenu. Dès le lendemain du discours du président de la République, c'est-à-dire le 13 mars, après ce discours qui demandait aux universités et aux écoles de fermer, Sciences Po a ouvert les comptes Zoom pour les salariés, puis pour les enseignants et étudiants. La direction de la formation s'était préparée à cette éventualité. L'ICI, l'Institut des Compétences et de l'Innovation, travaillait d'arrache-pied, depuis déjà 10 jours, à l'élaboration de différents scénarii et à la préparation des ressources qui permettraient de soutenir nos programmes de formation si Sciences Po devait fermer partiellement, ou complètement. Ce vendredi 13 mars, les listes étaient prêtes ainsi que le premier guide expliquant le fonctionnement de Zoom et les modalités pédagogiques associées et proposant différents types de conseils. Ce guide était destiné aux salariés et surtout à destination des enseignants. Ce même vendredi 13 mars au soir, l'ensemble des salariés disposait des comptes et du guide.

La semaine suivante, celle du 16 mars fut la semaine dite « blanche ». Ce fut la semaine de formation de nos équipes pédagogiques et des différentes directions de Sciences Po. Près de 300 salariés ont été formés, service par service, et 190 d'entre eux, de manière personnalisée ou via le help desk. Cette semaine fut également celle de la réflexion avec chacun des programmes, à l'élaboration de leur plan de continuité pédagogique. Ce fut un sujet porté et animé par la direction de la formation, pour prendre en compte chacune des spécificités des différents programmes.

Le 17 mars, les enseignants ont reçu, à leur tour, leurs comptes Zoom et des propositions de formation à l'enseignement en ligne, propositions données par leurs programmes qui avaient été formés quelques jours auparavant ou par l'Institut des compétences et de l'innovation qui avait mis en place deux séances, chaque jour, de formations collectives, en français et en anglais. À ce jour, 325 enseignants s'y sont inscrits. Un deuxième guide pédagogique portant sur les différents types d'interactions et d'animations avec les étudiants au cœur d'un enseignement en ligne, a été également diffusé auprès de notre communauté enseignante. Ces guides ont été traduits et sont disponibles en version bilingue.

Pendant cette semaine blanche, des comptes ont également été ouverts pour les étudiants. Nous leur avons transmis aussi un guide pour leur donner des conseils sur l'apprentissage à distance, en plus de tutoriels de formation à Zoom. Leurs comptes Zoom leur permettent de créer leurs propres réunions. Pour nous, cela était fondamental de leur offrir un outil qui leur permette de maintenir des échanges au-delà du cadre des enseignements.

Les cours ont recommencé la semaine du 23 mars. Cette première semaine de cours en ligne s'est déroulée de manière positive. Les outils ont fonctionné. Plus de 9000 cours et des réunions en ligne ont été réalisés cette semaine. Ce fut une semaine de prise en main, la semaine des retrouvailles des enseignants avec leurs étudiants de manière virtuelle. À mon tour de vous remercier, enseignants et étudiants, pour nous avoir suivis et soutenus dans cette mise en place des enseignements en ligne.

À date du 5 avril, nous recevons des chiffres chaque semaine, le dimanche soir. 16 400 réunions et classes virtuelles se sont tenues pour un total de plus de 156 000 heures d'utilisation. Après la période de lancement, de formation et d'ajustement, nous avons atteint, aujourd'hui, un rythme de croisière.

Je voulais vous remercier pour votre attention. Je voulais également remercier tous les collègues à la direction de la formation et au sein des différentes directions de Sciences Po, ici présents. Merci aux collègues enseignants pour avoir participé à cette mise en œuvre de l'enseignement en ligne qui fut une réalisation profondément collective, dans un contexte tout à fait inédit.

Merci. Je vais passer le relais à mon collègue Sébastien THUBERT, pour la vie de campus dématérialisé.

### **Sébastien THUBERT**

Bonjour à toutes et tous. Pour faire un point sur le plan de continuité de la vie étudiante, à l'instar du plan de continuité pédagogique, je me fais le porte-voix de Francesca CABIDDU, Directrice de l'accueil et l'accompagnement. Cette direction s'occupe de toutes les questions de santé et d'accompagnement social, de logements, de titres de séjour. La direction de l'engagement et de la vie de campus s'occupe des questions de vie associative, mais aussi des relations avec les organisations représentatives ainsi que de tous les aspects de bien-être.

Nous avons, bien sûr, maintenu les services déjà existants avant la crise. Nous les avons même renforcés. Il s'agit, du coup, d'un déploiement en ligne à travers des permanences téléphoniques, des rendez-vous Zoom mobilisables. Cela nous a permis de maintenir ce qui serait, pour le pôle santé, l'ensemble des consultations qui étaient déjà prévues, avant la crise, de pouvoir, en plus, déployer un support supplémentaire pour le soutien psychologique, de poursuivre les consultations de médecine générale pour des situations de santé et des questions liées à des préoccupations en lien avec le Covid. Pour illustrer cela, ne serait-ce que sur le pôle santé de Paris, nous en sommes à près de 240 consultations menées par les psychiatres et psychologues, bien sûr, en lien avec les services de santé universitaires qui sont le relais pour les étudiants hébergés en résidence étudiante.

Nous sommes également mobilisés sur les questions de logements étudiants. Nous avons eu à traiter des situations d'hébergement d'urgence et, notamment, d'accompagnement sur des difficultés liées à des départs anticipés. Il y a donc eu une extrême mobilisation des services. Il y a également eu un accompagnement sur les questions de titres de séjour ainsi qu'un accompagnement renforcé d'accompagnement social, notamment d'activation d'aides d'urgence pour des étudiants qui rencontreraient des difficultés liées à la situation. Ce peuvent être des frais liés à des rapatriements ou à des achats de matériel informatique ou des frais de vie qui seraient liés à l'arrêt de jobs étudiants, en dehors de Sciences Po. À date, nous avons déjà mobilisé plus de 60 000 € pour environ 140 demandes qui nous sont parvenues. Bien sûr, nous verrons également quel accompagnement fera la Commission de suivi social, mais nous sommes toujours en décalage. Nous verrons l'impact, l'année prochaine, dans la commission. À ce titre, je remercie les élus qui ont siégé la semaine dernière en séance, à distance, pour maintenir cette instance qui est fondamentale.

Nous avons également déployé tout un champ... une communication était faite aux étudiants sur... il y a une continuité de la vie étudiante et, notamment, très axée sur les actions de bien-être. Nous avons mis en place des pages ressources de conseils pour vivre la situation de confinement, en termes de conseils et de bien-être. Nous avons remobilisé, pour que ce soit en accès facile, tous les numéros et tous les contacts de nos psychiatres, médecins et psychologues, mais également les lieux ressources et des centres de ressources qui peuvent mobiliser sur différentes questions qui seraient liées au confinement. Nous avons redéployé, en lien avec la formidable mobilisation des associations étudiantes, tout un maillage qui nous permet d'être en veille et à l'écoute des étudiants qui seraient en situation de mal-être. Par ailleurs, un volet est plus lié aux activités de bien-être et de divertissement. Nous pouvons également saluer, en l'occurrence, la mobilisation de nos enseignants de sport qui nous proposent des capsules de yoga, de tai-chi, etc. Quand vous aurez le temps, je vous conseille de consulter ce volet. Je voulais également vous dire que nous avons mis en place une veille pour les étudiantes et les étudiants qui seraient en situation d'isolement. Nous leur avons proposé de se signaler à nous. Une centaine d'étudiants se sont signalés. Nous prenons des contacts réguliers avec eux, s'ils le souhaitent. Nous les accompagnons s'ils souhaitent être orientés vers les services de santé ou d'accompagnement social, si nous estimons que la situation se dégrade pour eux. Cela reste toujours en lien avec eux. Voilà Madame Présidente.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup à tous les deux pour ces deux présentations qui nous montrent la mobilisation de toutes les équipes, dans tous les domaines. Je voulais vous remercier ainsi que tous les salariés qui se sont mobilisés.

Pour poser vos questions, nous allons utiliser l'onglet « converser » puisque nous sommes tous, à présent, des utilisateurs aguerris de Zoom. Dans l'onglet « converser », il vous suffit de demander la parole. Je vous la donnerai au fur et à mesure. Cela est le système le plus simple pour avoir un ordre de prise de parole. Y a-t-il des questions sur ces deux premiers points ? N'oubliez pas de vous présenter, s'il vous plaît, en nous disant à quel corps électoral vous appartenez et à quels syndicats, le cas échéant.

### **Gabrielle ELIS**

Je suis élue étudiante pour l'UNEF au Conseil de la vie étudiante et de la formation. Ma question concerne la continuité pédagogique et plus précisément le contrôle de l'assiduité. Certains professeurs ont augmenté la note de participation pour ce semestre ou bien ils contrôlent l'assiduité. Il me semble que c'est trop compliqué de le faire alors qu'il n'est pas toujours facile d'accéder aux cours, en cas de problèmes de connexion Internet, etc. Quelle est la politique de Sciences Po par rapport à cela ? Il est important qu'il n'y ait pas de contrôles d'assiduité pendant le second semestre, en tout cas après l'interruption des cours, tels qu'ils auraient dû se passer, non seulement pour les étudiants qui sont actuellement à Sciences Po, mais également pour les étudiants qui sont en 3A et qui font partie de la configuration 1. Il faudrait, là aussi, qu'il y ait l'assurance que l'assiduité ne va pas les pénaliser.

### **Alexandre URVOIS**

Je souhaite revenir sur le premier point. Merci, tout d'abord, d'avoir mis en place aussi rapidement l'outil Zoom qui est très efficace. Cependant, quelques points posent difficultés aux étudiants. Il conviendrait, notamment, de veiller à ce que chaque professeur enregistre ses cours sur Zoom. Il faudrait leur rappeler de les enregistrer parce que certains ne peuvent pas accéder directement aux cours. Par ailleurs, certains cours un peu plus techniques sont difficiles à suivre. Nous avons eu notamment des retours sur les cours de statistiques ou les cours de maths qui sont un peu plus difficiles à suivre à distance. Il conviendrait également d'adapter les cours pour que les exposés ou les travaux de groupe soient un peu moins présents parce qu'il est plus difficile de le faire à distance ou de se rencontrer à distance. Il faudrait voir cela avec les professeurs pour que la continuité pédagogique se fasse dans de meilleures conditions.

### **Hugo JEAN**

Bonjour à tous et à toutes. Je suis élu au Conseil de la vie étudiante et de la formation pour les étudiants représentants de l'UNEF. En premier lieu, je voudrais faire une remarque sur les termes « continuité pédagogique ». Nous ne pensons pas que ce terme soit adapté dans le contexte actuel puisque pour beaucoup d'étudiants, cette expression n'a tout simplement aucun sens tant la difficulté est immense. Nous avons envoyé à beaucoup de membres de ce conseil une série de témoignages que nous avons collectés. En tant que syndicat, cela est notre rôle de faire remonter ces témoignages. Beaucoup d'étudiants se trouvent, en effet, dans des situations où ils sont concernés par la maladie, pour eux ou pour leurs proches.

Il y a également des situations très complexes. Parfois, les étudiants doivent partager une même connexion Internet ; parfois, ils doivent partager un logement. Bref, les difficultés se cumulent. Pour le moment, il semble impossible de parler de continuité pédagogique, au mieux de continuité de cours ou de suivi.

Parmi les situations compliquées, je voudrais revenir sur deux points précis et notamment sur la situation pour le cours de statistiques, pour les premières années. En effet, on nous fait remonter le fait que la charge de travail augmente au lieu de diminuer durant le confinement. Les professeurs prennent en compte le fait que les étudiants ont à disposition des calculatrices ou leur cours sous leurs yeux. Cela ne me semble pas être une bonne solution. Bien que ce soit effectivement le cas, les conditions, elles, sont difficiles. Nous ne pouvons pas demander aux étudiants de travailler plus, pendant ce confinement. Au contraire, l'allègement de la charge de travail doit se poursuivre.

### **Mathieu FERRY**

Merci pour cette réunion. Je suis Doctorant au Conseil de l'institut. Les doctorantes et doctorants voudraient vous remercier l'administration et l'ICI pour le travail et pour le passage au tout numérique

dans cette deuxième phase du semestre, malgré toutes les difficultés que cela entraîne pour les enseignantes et les enseignants ainsi que pour les étudiantes et les étudiants, de manière générale. C'est une difficulté de s'adapter, en cas de télétravail, dans des conditions matérielles et familiales qui ne sont pas toujours forcément optimales.

Je voudrais spécifiquement soulever deux points et rebondir ce que Hugo JEAN a soulevé sur la charge de travail. Je pense qu'il faut absolument être très clair dans la communication aux enseignantes et aux enseignants là-dessus. Il faut avoir des règles de modélisation sur l'ensemble des campus, qui soient par niveau, par collègue et par Master et qui soient harmonisées pour l'ensemble des enseignements.

Quant aux outils numériques, nous avons vu qu'il y avait une grosse incitation, de la part de Sciences Po, de basculer sur le logiciel Zoom. Je m'interroge sur deux points par rapport à cette utilisation. Certains cours maintenus dans cette deuxième partie du semestre ne s'adaptent pas forcément à la vidéoconférence. Je pense que l'administration devrait avoir un discours assez flexible sur l'utilisation ou non de Zoom ou d'autres outils. Sur l'utilisation de cet outil spécifiquement, je m'interroge aussi sur la sécurité du logiciel, du point de vue des données personnelles. Je vois que le CNRS et la Commission européenne mettent en garde sur l'utilisation de cet outil, actuellement. Je pense aussi que la stratégie numérique conduite par Sciences Po, jusqu'à présent, consistant à avoir une stratégie tout Google montre ses limites notamment pour tous les étudiants qui sont en échange ou qui ont un parcours de scolarité à Sciences Po et qui sont rentrés, notamment, en Chine. Ils ne peuvent pas accéder aux supports de cours et aux outils pédagogiques sur Google ainsi qu'aux boîtes-mails. Ils ne peuvent pas y accéder d'une manière stable. Je me demande si la situation ne nous inviterait pas à développer des outils numériques internes à l'Institution pour le futur.

### **Manon PIEDNOEL**

Ma question concerne les aides sociales évoquées par Monsieur THUBERT. Je m'interroge, dans un premier temps, sur la question de la CSS. Vous avez mentionné que la Commission de suivi social pourrait prendre en charge certaines difficultés financières des étudiants. J'aimerais avoir quelques précisions sur la façon dont ce sera pris en charge puisque ce sera nécessairement pris en charge à partir de l'année prochaine dans la mesure où les dates de saisine de la Commission de suivi social sont terminées.

J'ai une question plus large sur les aides financières. Une augmentation du budget de ces aides a-t-elle été prévue ? Comment ces aides sont-elles attribuées ? Y a-t-il, par exemple... je prends l'exemple d'une autre université, Paris I qui a pris la décision d'attribuer des aides avec des montants spécifiques en fonction des difficultés rencontrées par les étudiants. Je pense, notamment, à un montant fixe en fonction du besoin de se procurer un ordinateur en fonction ou du besoin d'un abonnement Internet. Je voulais savoir si ces critères renaient en compte dans vos choix.

Serait-il possible de communiquer sur ces aides sociales ? J'ai l'impression que de nombreux étudiants sont encore incertains sur les modalités de ces aides. Ils ne savent pas forcément que ces aides existent. Dans cette période particulièrement difficile, je pense que ce serait une bonne chose qu'ils soient informés de ces dispositifs.

### **Delphine GROUES**

Merci beaucoup et merci pour ces questions. Toutes soulignent des éléments sur lesquels nous travaillons et autour desquels nous sommes en lien permanent avec les programmes qui sont, eux, le relais avec les enseignants. Notre Directrice, Bénédicte DURAND pourra, dans son propos conclusif, répondre à un certain nombre des éléments que vous avez évoqués. Je la laisserai répondre sur ces sujets. Concernant l'utilisation de Zoom, sachez que nous avons fait extrêmement attention, par le biais d'une étude approfondie sur les paramètres de sécurité, avant de nous lancer. Le fait que nous ayons acquis des licences professionnelles, pour vous, les étudiants, qui avez des comptes qui font partie de ce portefeuille de licences professionnelles, nous permettait, à nous, à Sciences Po, notamment à la direction des services de l'information et au pôle audiovisuel de notre Institut des compétences et de l'innovation d'avoir la main sur certains des paramètres, notamment sur des paramètres de sécurité et des paramètres sur le chiffrement. Un travail approfondi a été réalisé en lien avec notre direction de protection des données à Sciences Po pour ce faire et, ainsi, permettre l'utilisation la plus sécurisée possible. Nous gardons un œil sur les évolutions des mises à jour. C'est un sujet que nous portons à bout de bras et qui est important pour nous.

Pour rebondir sur l'évocation des méthodes pédagogiques où nous ne serions pas obligés de passer par Zoom, je vous rejoins complètement. Ce n'est pas du tout l'idée ; je crois que Monsieur FERRY a

évoqué cet élément. Zoom est un outil qui nous permet différentes potentialités pédagogiques, mais ce n'est pas la seule méthode pédagogique que nous préconisons. Nous avons donné aux enseignants deux guides où nous présentons différentes modalités pédagogiques, dont certaines que nous appelons les modalités « asynchrones » où un enseignant peut donner des ressources en ligne en amont et ne pas forcément passer par Zoom. Un cours via Zoom n'est pas la solution unique, mais c'est un outil extrêmement utile pour échanger. Certains des cours s'y prêtent particulièrement bien.

Quant aux autres questions, je pense que notre Directrice, Bénédicte DURAND, va pouvoir y répondre. Je lui cède donc la parole.

### **Bénédicte DURAND**

Bonjour à tous. Je suis heureuse de vous retrouver, de voir des visages, de voir même des visages de retour de troisième année. C'est un rendez-vous important que celui que nous avons aujourd'hui, dans un moment très particulier et très singulier, évidemment dans l'histoire de notre Institution.

À mon tour de transmettre quelques mots de remerciement à toutes les équipes qui ont réussi à nous faire passer ce cap d'une situation totalement inédite pour notre université. Équipes, professeurs et étudiants nous avons su être ensemble ; nous avons su travailler ensemble. Aujourd'hui, nous sommes dans le bain d'un enseignement totalement inédit, encore une fois. Je ne sais pas, Monsieur JEAN, si nous pouvons parler de continuité pédagogique parce que ce que vous avez dit est en partie vrai pour un certain nombre de vos camarades ; j'y reviendrai. Dans tous les cas, nous savons, aujourd'hui, que la très grande majorité des étudiants est restée au sein de sa communauté, dans une vie sociale, dans une vie, évidemment, extrêmement différente, mais aussi dans une vie pédagogique, dans des conditions parfois, en effet, difficiles et, encore une fois, sur lesquelles je reviendrai. Donc, merci à tous ! Entendez ma grande reconnaissance pour votre mobilisation.

Concernant les questions des uns et des autres d'ordre plus pédagogique, un certain nombre de messages ont déjà été passés concernant, par exemple, le contrôle d'assiduité. Il est vrai que nous avons demandé aux enseignants de garder cette pratique du contrôle d'assiduité dans le but, évidemment, surtout dans les premiers jours de la mise en place du nouveau système d'enseignement, de reconstituer les groupes pédagogiques. Il était très important pour nous de nous assurer que les étudiants étaient à notre rendez-vous, qu'ils étaient à ce rendez-vous de l'enseignement à distance. Pour autant, il est tout à fait clair, nous le rappellerons, autant que de besoins, que le défaut d'assiduité ne sera en aucun cas sanctionné, dans le cadre de ce semestre, pour les raisons évidentes que vous avez soulignées, des conditions extrêmement variables de possibilités mêmes, pour certains étudiants, d'assister à leurs cours.

Le message lié à la multiplicité des supports et des outils a d'ores et déjà été donné. Le message de l'enregistrement, autant que possible, des séquences Zoom a été donné. Évidemment, nous découvrons tous, c'est le cas des enseignants aussi, les nouveaux outils avec plus ou moins d'aisance, plus ou moins d'habileté, plus ou moins de compréhension des enjeux qu'il y a à réaliser ces enseignements de cette manière, ce qui, évidemment, pose des questions d'équité des conditions pédagogiques telles qu'elles sont aujourd'hui proposées. Bien entendu, je suis la première à être extrêmement impressionnée par la mobilisation, par la qualité globale des enseignements tels qu'ils se déroulent à distance. Je suis également la première à constater que ces conditions peuvent être variables du fait, notamment, soit des conditions de connexion soit du confinement soit des deux pour un certain nombre d'étudiants, aujourd'hui, dans ce cadre nouveau pédagogique.

J'entends ce qui a été dit sur le cours, en particulier de statistiques de première année. C'est une question que nous renverrons à la doyenne du collège universitaire pour la traiter de manière singulière. Cependant, je crois que nous devons tous faire preuve, dans cette situation d'urgence et de crise, de confiance, - pour cela, je crois que le lien est posé -, mais aussi de bienveillance à l'égard y compris de ces enseignants qui, sans doute voulant faire le mieux possible sont, parfois, dans des situations où ils donnent, en effet, beaucoup de travail à leurs étudiants et, parfois, un peu trop de travail sans que les choses puissent être complètement régulées. Bien entendu, nous avons conscience de cela. C'est évidemment un élément qui nous fait regarder de façon plus fine la question de la validation de ce semestre dont j'ai prévu de vous parler plus précisément aujourd'hui. Voilà ce que je voulais vous dire sur cette question de la continuité pédagogique.

Sur la question de l'accompagnement social que vous avez posée également, Monsieur JEAN, je crois, bien entendu, aujourd'hui, nous sommes dans une démarche. Le directeur nous a donné mandat dès les premiers jours de la crise de ne pas considérer la question des moyens comme une question qui devait être posée, en amont de l'identification des difficultés. Au fond, notre mandat est celui d'identifier tous les besoins des étudiants et d'y répondre le plus rapidement possible. Au fond, la question financière est

bien entendue puisque ce sont les ressources évidemment de l'établissement, mais c'est une question de gestion de la crise qui se posera dans un deuxième temps. Aujourd'hui, notre seule préoccupation est, encore une fois, d'identifier les étudiants qui sont dans le besoin, de façon la plus urgente possible, y compris par le prêt d'ordinateurs, par des achats que l'Institution a faits de matériel supplémentaire. Effectivement, il s'agit de répondre aux besoins d'urgence. La question des modalités de prise en charge par l'Institution de ce coût du soutien et du secours que nous devons à certains de nos étudiants qui se trouvent dans de très grandes difficultés sera une question qui sera réglée dans un second temps.

### **Aurélien FROISSART**

Bonjour. Merci pour l'organisation de cette réunion. Je suis élu titulaire CVEF pour Solidaires étudiant-e-s. Mes questions concernaient une réponse directe adressée à Madame DURAND. Je ne sais pas si vous l'avez précisé ; il serait bien que vous fassiez de la communication à grande échelle sur toutes les aides dont vous nous avez parlé ainsi que sur ces solutions matérielles. Dans quelle mesure sera faite cette communication ?

Nous nous demandions si le parcours civique était maintenu. Nous aimerions préciser qu'il serait bien qu'il n'y ait pas de report obligatoire sur la troisième année et que la validation automatique du parcours civique soit faite.

Concernant les troisièmes années, il a été dit qu'ils n'auraient pas tous leurs bourses Erasmus, mais qu'il pourrait y avoir des aides pour les rapatriements d'urgence. Toutefois, le service Erasmus Sciences Po ne précise pas le montant exact de ces aides et les démarches à faire pour obtenir cet argent pour les transports. Nous aimerions savoir dans quelle mesure la communication sera faite et dans quelle mesure des aides seront allouées pour les rapatriements des troisièmes années. Je vous remercie.

### **Bénédicte DURAND**

Je vais tenter de répondre aux questions. Nous sommes dans un cadre où nous n'avons pas toutes les réponses à toutes les questions, même si nous essayons d'aller le plus vite possible. Sur la question, Monsieur FROISSART, de la communication de notre politique de soutien, j'entends votre demande. Je trouve que c'est une suggestion intéressante sur laquelle nous pouvons travailler rapidement.

Sur la question du départ en troisième année, parlez-vous du rapatriement des actuels troisièmes années ou bien du départ des futures troisièmes années ?

### **Aurélien FROISSART**

Du rapatriement des actuels troisièmes années.

### **Bénédicte DURAND**

De la même manière que pour la question du soutien sur les urgences aux étudiants, aujourd'hui confinés, la politique du retour - pas nécessairement du rapatriement d'ailleurs, mais plutôt de retour des étudiants de troisième année qui est pilotée par la direction des affaires internationales - a été faite de façon extrêmement progressive, dans une logique de demande à chaque étudiant de faire connaître leurs besoins particuliers en termes d'aide. À chaque fois que cette demande a été faite, je crois pouvoir dire que nous y avons répondu. En revanche, il n'a pas été choisi, en termes de stratégie - y compris parce qu'un certain nombre de vos camarades ne souhaitaient pas, pour des raisons diverses et variées, nécessairement rentrer sur le territoire français - de faire une communication globale sur ce sujet. Je crois pouvoir dire, pour suivre, finalement, ce sujet depuis le retour des premiers étudiants de Chine, dès le mois de janvier dernier, que l'ensemble des étudiants qui a souhaité rentrer, qui a souhaité être aidé pour le faire, l'a été sans difficulté particulière.

Ensuite, sur la manière dont les choses se passent, vous savez qu'il y a une mobilisation d'un certain nombre d'acteurs publics qui viennent soutenir l'aide au retour des étudiants qui sont, aujourd'hui, en situation de mobilité internationale. Évidemment, Sciences Po est, sans attendre ces aides, en situation d'aider chacun des étudiants qui en auraient besoin pour revenir sur le territoire national.

### **III. POINT D'INFORMATION SUR L'ADAPTATION DU CADRE DE VALIDATION DU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2019/2020**

#### **Jeanne LAZARUS**

Nous allons passer au troisième point à l'ordre du jour qui est celui du cadre de validation du semestre de printemps. Je donne, à nouveau, la parole à Madame la Directrice de la formation pour nous présenter ce qui a été décidé.

#### **Bénédicte DURAND**

Merci. C'est un point que nous souhaitons mettre à l'ordre du jour après avoir observé la manière dont se passaient les séquences pédagogiques maintenues à distance. Sur ce sujet, comme sur tous les autres nous avons pu travailler de façon très ouverte avec les enseignants, avec les responsables pédagogiques, avec les doyens, avec les directeurs exécutifs et avec les doctorants chargés de conférence pour faire le diagnostic de la qualité de la relation pédagogique telle qu'elle s'exprimait à distance ; au fond, des éléments de clarification, de précision que nous pourrions donner pour que l'évaluation de ce semestre soit finalement une étape ultime d'une relation pédagogique la plus harmonieuse possible et surtout la plus formatrice possible pour l'ensemble de nos étudiants, sachant tout ce qui a été dit. En effet, un certain nombre d'étudiants et étudiantes n'ont pas bénéficié de conditions optimales d'enseignement qui leur ont été proposées. Oui, un certain nombre d'enseignants n'a pas nécessairement parfaitement maîtrisé les outils ; il n'a donc pas été proposé une relation pédagogique optimale. Bien entendu, des étudiants peuvent également être dans des souffrances personnelles liées soit au confinement, soit à des problématiques familiales qui les ont empêchées, ou peut-être plus que pour d'autres semestres, de se raccrocher à ce temps pédagogique que nous leur avons offert. Bien entendu, il y a également la question des étudiants qui sont sur des fuseaux horaires différents, dans des situations de décalage horaire par rapport au rythme de notre Institution. Nous savons que nous pouvons être à la fois très heureux et très fiers du travail que nous avons fait de lien pédagogique, de continuité des enseignements, mais, pour autant, qu'un certain nombre de conditions ont rendu ou rendent la situation encore aujourd'hui extrêmement hétérogène en fonction des situations.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de préciser un certain nombre de choses qui avaient été communiquées dans les règles de validation qui ont été publiées le 27 mars dernier. Je souhaite mettre à la discussion et informer les conseils réunis d'un certain nombre de dispositions qui visent à la fois à maintenir ce lien pédagogique et la motivation qui s'exprime dans cet enseignement à distance, tel qu'il existe depuis le 23 mars. Ces dispositions permettent aussi de rendre sereins les étudiants à l'égard de leur rendez-vous de fin de semestre, ce qui me paraît être extrêmement important, et d'acter un certain nombre de principes évidents après ce que je viens de dire. Le premier d'entre eux étant qu'il n'est évidemment pas question d'arrêter, au terme de ce semestre, le parcours d'aucun étudiant, y compris de ceux qui se seraient trouvés en situation de difficulté ou d'échec académique au cours de ce semestre.

Cette introduction posée, voici ce que nous proposons, encore une fois, après avoir longuement travaillé avec les écoles, les représentants étudiants et les représentants des doctorants.

Les cours maintenus ont vocation à être évalués et notés de façon normale, c'est un premier élément, dans les conditions connues des étudiants et auxquelles ils sont habitués. Pour autant, nous allons demander et nous assurer que les enseignants sont à l'écoute des situations particulières de difficultés, voire d'incapacité, à réaliser ces travaux d'évaluation.

Nous allons, par ailleurs, proposer que 48 heures soient systématiquement données aux étudiants pour le rendu de leurs travaux. Ces 48 heures permettent d'aménager le temps de réalisation des travaux dans des situations de confinement, de prendre en compte les questions de décalage horaire et de vérifier que tous les travaux ne se concentrent pas sur des plages horaires qui rendraient l'exercice difficile pour les étudiants. Ces travaux, évidemment, seront évalués.

En jury de fin d'année, nous allons l'exprimer de façon tout à fait claire, les notes les plus proches des seuils des moyennes exigées pour les enseignements seront traitées avec, évidemment, beaucoup de bienveillance ; cela se règlera par des points de jury. Pour autant, nous avons choisi de ne pas nous cacher la réalité des étudiants qui auront connu, pour des raisons diverses et variées, de grandes difficultés et qui se seront retrouvés en situation d'échec ou de sous performance au regard des attendus et des objectifs que leurs enseignants leur auront fixés. Pour répondre à cet échec étudiant qui se sera exprimé au travers de ces évaluations, nous souhaitons envoyer deux messages. Le premier est le suivant : une note en dessous de la moyenne ou plusieurs notes en dessous de la moyenne pour les

enseignements emportant la validation du semestre donneront lieu à un passage à une validation systématique du semestre, à titre conditionnel, quelles que soient la ou les notes considérées. Cela signifie que nous allons proposer deux sessions de rattrapage dans le courant de l'année prochaine pour permettre à ces étudiants qui se sont retrouvés en situation difficile ce semestre de rattraper leur sous-performance. Pour les aider, nous mettrons en place des programmes de soutien et d'accompagnement à la réussite, dans le cadre de ces futurs rattrapages.

Je souhaitais préciser, aujourd'hui, un troisième point. Les notes que nous avons choisi de conserver sont, de notre point de vue, des notes indicatives de ce qui a pu se vivre en termes de qualité pédagogique pendant ce semestre. Il nous a paru important que les étudiants puissent avoir un regard sur leurs propres performances et que les enseignants puissent, eux aussi, aller au bout de l'expérience pédagogique qu'ils ont menée pour considérer la manière dont l'enseignement qu'ils ont délivré s'était passé pour leurs étudiants. Pour autant, étant donné la grande hétérogénéité des conditions de réalisation des travaux d'évaluation, nous faisons le choix de ne pas prendre en compte les notes de ce semestre dans les classements et attributions de mentions particulières au diplôme de Bachelor ou de Master parce qu'il nous semble qu'il ne serait pas juste de prendre en considération ces notes dans ces classements qui font état d'une trajectoire pédagogique à la fois en amont de ce semestre si difficile et en aval de ce semestre qui restera un semestre extrêmement exceptionnel, en termes de difficultés. Ce que je dis vaut aussi, évidemment, pour le départ en troisième année. Les notes sont conservées, mais elles sont neutralisées, encore une fois, dans l'attribution des mentions par souci évident d'équité et pour ne pas créer des situations de déséquilibre entre les promotions.

Sur la question du rattrapage, je voudrais simplement ajouter, pour les étudiants de M2, c'est-à-dire les étudiants qui sont en fin de parcours, que nous leur proposons des rattrapages anticipés dès la fin de ce semestre afin de ne pas retarder, évidemment, leur processus de diplomation puisqu'un de nos gros sujets, évidemment, est la qualité de l'insertion professionnelle de nos étudiants en fin de parcours. Pour eux, il y a, évidemment, une urgence particulière à valider leur année et à leur diplôme dans les meilleures conditions possibles.

Voilà ce que je tenais à préciser, en vous remerciant encore pour la richesse des discussions que nous avons pu avoir sur ces sujets, au cours des jours passés.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup pour ces précisions et sur le fait de mettre un cadre aux évaluations puisque c'est vraiment un sujet d'inquiétude pour les enseignants comme pour les étudiants. Ces dernières semaines, ce fut un des sujets majeurs. Il est vraiment important qu'un cadre soit aujourd'hui déterminé. Gabrielle ELIS, vous souhaitiez prendre la parole.

### **Gabrielle ELIS**

Les points 1 et 2 ont été fusionnés, sans que nous en soyons informés auparavant. Certaines personnes avaient préparé des questions sur le point 2 ; ces questions n'ont pas pu être posées. Posons-nous nos questions maintenant ? Il est important que toutes les questions reçoivent des réponses.

### **Jeanne LAZARUS**

Effectivement, les points 1 et 2 ont été fusionnés du fait de cette organisation qui, comme vous le voyez, est un peu différente qu'à l'accoutumée. Nous avons présenté les deux points ensemble. Il me semblait que les questions avaient été posées pour les deux points, en même temps.

S'il y a des questions sur le point 2, je vais les prendre. Cependant, je préférerais que nous poursuivions sur le point qui vient d'être présenté par Madame DURAND. Si cela ne vous dérange pas, nous reviendrons, ensuite sur le point 2, si des questions restent en souffrance.

### **Hugo JEAN**

Ma question porte sur la diplomation et les rattrapages. Ne pensez-vous pas qu'organiser des rattrapages pour les enseignements qui n'auraient pas été validés, ce semestre, sur le semestre futur consisterait à déplacer la difficulté pour les étudiants d'un semestre à l'autre, en augmentant considérablement la charge de travail ?

Autre question sur la diplomation, qu'en est-il de la certification obligatoire en anglais avec le passage de l'IELTS qui n'est actuellement pas possible pour de nombreuses personnes en Master 2 ?

### **Alexandre URVOIS**

Merci, pour commencer, de mettre une définition derrière le terme « bienveillance » souvent utilisé par Sciences Po. Au moins, nous savons ce qu'il y a derrière.

Je n'ai pas bien compris plusieurs choses. Vous disiez que les notes de ce semestre seraient indicatives, mais que nous pourrions passer « en conditionnel ». Elles ne sont pas seulement indicatives, mais elles sont prises en compte. Nous aurons donc des rattrapages l'année suivante si nous avons un passage en conditionnel. Que cela signifie-t-il ? Que signifie le rattrapage, concrètement ? S'agit-il d'examens organisés le semestre suivant ? Est-ce un autre cours, le semestre suivant ? Si nous ne réussissons pas ce rattrapage, que se passe-t-il ? En quoi consiste exactement la prise en compte de ces notes et en quoi consiste le déroulement de ces rattrapages ?

### **Gaëlle LARRIEU**

Bonjour. Je suis élue doctorante au Conseil de l'institut. Je voulais revenir sur la question des examens finaux. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, nous sommes opposés à la tenue de ces examens finaux. Nous voudrions que soient mises en place des modalités de validation permettant à tous les étudiants de valider ce semestre parce que nous considérons que les conditions d'équité ne sont pas du tout réunies pour qu'il y ait des examens finaux.

Nous pensons également que la continuité pédagogique à laquelle nous sommes attachés n'implique pas qu'il y ait évaluation et classement. Nous pouvons être dans des relations pédagogiques qui sont tout à fait intéressantes sans qu'il y ait une évaluation à la fin. Nous pensons que l'important, actuellement, est de se centrer, justement, sur cette question de la continuité pédagogique et non pas sur la mise en place des examens. Il convient de réussir à faire cette continuité en essayant d'accompagner au mieux les étudiants et, notamment, de les soulager du poids que constitue la mise en place d'un examen final. Nous voulons revenir sur les conditions d'inégalité qui existent entre les étudiants. Elles ont été en partie évoquées, mais je pense qu'il est vraiment essentiel que tout le monde les ait en tête, notamment l'injustice criante entre celles et ceux qui ont un ordinateur personnel, qui ont une bonne connexion Internet et celles et ceux qui n'en ont pas, entre celles et ceux qui bénéficient d'un environnement calme de travail et de grandes pièces dans lesquelles ils peuvent travailler et celles et ceux qui doivent, par exemple, s'occuper de leurs petits frères et sœurs toute la journée. Il y a également une différence entre les étudiants qui sont tombés malades, qui vont tomber malades ou qui ont des proches malades et celles et ceux à qui cela n'arrive pas. Nous pensons vraiment que la santé des étudiants et la santé de leurs enseignants sont notre priorité, actuellement, dans un contexte de crise sanitaire. Il ne faut pas l'oublier. La priorité n'est pas du tout à la tenue des examens.

Il a également été répété, à plusieurs reprises, l'usage de cette bienveillance de la part des enseignants, du fait que les jurys seront l'écoute. Pour nous, cela pose un problème de dire que tout va continuer comme précédemment et qu'il y aura des examens et des notes, mais que tout le monde sera bienveillant. C'est extrêmement flou, en termes de formule. Ce qui va se passer est que ce sera au cas par cas. Les étudiants vont devoir négocier individuellement avec leurs professeurs. Selon les bons vouloirs des professeurs, certains vont faire preuve d'une grande bienveillance et d'autres ne le feront pas. Nous pensons que c'est rajouter un stress supplémentaire aux étudiants en difficulté que de leur demander d'aller chaque fois négocier, au cas par cas, en exposant leurs problèmes à leurs professeurs et d'attendre de savoir si ces problèmes seront considérés comme légitimes ou non par les professeurs. Nous voudrions qu'il y ait un cadre unifié posé par l'administration. Nous pensons que cela passe, notamment, par la suppression des examens finaux.

### **Lina PIZZI**

Je suis représentante des étudiants pour Nova au Conseil de l'institut. Je sais qu'une réunion est prévue, la semaine prochaine, sur le sujet des bicursus, mais je profite de ce moment particulier où tout le monde est présent pour faire une remarque à ce sujet. Je tenais à vous alerter sur la situation des bicursus en troisième année. Le bicursus reste un partenariat institutionnalisé, évidemment, avec une institution partenaire, mais nous ne parlons pas du bicursus. Dans le cadre de la continuité pédagogique affirmée par Sciences Po pour l'année à l'étranger, je tenais à rappeler qu'il n'y a toujours pas eu de communication officielle pour les étudiants en bicursus qui ont dû rentrer ou qui sont encore sur leur lieu de troisième année. Il n'y a eu aucune communication ciblée. Chaque étudiant a pris le soin de contacter lui-même la Sorbonne pour connaître son mode de validation. Cela pose plusieurs problèmes. Cela pose déjà un problème de rupture d'équité entre les étudiants. Pour vous donner un exemple, certains étudiants doivent réaliser trois mémoires de 25 pages, chacun, pour la Sorbonne lorsque d'autres

doivent s'inscrire à des cours de L3 sans connaître les professeurs, cette année, qui exercent. Enfin, pour les étudiants en lettre, une mesure globale a été instituée, à savoir celle de la rédaction d'un mémoire de 25 pages pour l'ensemble des cours à la Sorbonne. Au titre de l'exemple que je viens de citer, cette rupture d'équité engendre une charge de travail supplémentaire pour les bicursus et surtout elle n'entre pas dans la prise en compte de la bienveillance qui avait été affichée par Sciences Po pour le changement de situation de mode de validation entre les cours en ligne et la rédaction d'un écrit personnel. Le fait d'avoir trois mémoires à la Sorbonne ne justifie pas l'arrêt des cours en ligne pour réaliser un mémoire à Sciences Po. Je tenais donc à vous alerter sur la situation des bicursus et sur l'éventuelle répercussion de cette charge de travail supplémentaire qui n'est absolument pas organisée, aujourd'hui, de manière équitable, entre les étudiants sur la validation, côté Sciences Po.

### **Manon PIEDNOEL**

Mon intervention concerne plus particulièrement les Masters pour lesquels beaucoup de difficultés ont peut-être remonté. Nous savons que c'est très particulier parce que tout fonctionne par école. C'est assez fragmenté, mais nous avons malheureusement eu des échos d'étudiants pour lesquels la charge de travail avait fortement augmenté. Par exemple, en raison des cours électifs qui sont maintenus... les assignements écrits sont maintenus pour les électifs alors que les cours sur ZOOM ont été supprimés. Ces devoirs s'ajoutent à ceux prévus dans d'autres enseignements.

Il y a également la question des stages, gros point de tension pour les étudiants en Master ; ces étudiants sont très inquiets. Nous souhaiterions savoir s'il y a une validation systématique prévue pour ces stages, pour ceux qui ont déjà commencé et pour ceux qui n'ont pas pu commencer.

Toujours sur les stages, avez-vous une idée de la date à laquelle les conventions seront à nouveau signées ? J'ai vu passer l'information selon laquelle il y aurait des conventions de stage qui seraient signées pour le télétravail. Si vous avez la date précise, ce serait vraiment très utile.

### **François HEILBRONN**

Je voulais intervenir sur le point évoqué par notre directrice de la formation, à propos des notes de participation et de continuité. Je me présente, pour ceux qui ne me connaissent pas. Je suis Professeur associé en Sciences Po, en charge des cours de stratégie de l'entreprise à l'École du management et de l'innovation. Mon cours regroupe quatre Masters. J'ai la chance d'avoir plus de 300 étudiants et une trentaine de maîtres de conférences.

Je voudrais, tout d'abord, féliciter la direction de Sciences Po ainsi que toutes les équipes présentes pour la mise en place de la continuité pédagogique. J'ai des enfants dans différentes universités, dont un à Sciences Po. Je vois la qualité des enseignements et de la continuité qu'il peut y avoir. Un autre est à King's College qui est pourtant un de nos gros partenaires. À King's College, c'est nettement moins bien. Beaucoup de cours ne sont plus assurés ; de nombreux suivis ne sont pas faits. Ce n'est pas clair en termes d'examens. Donc, j'adresse vraiment un grand bravo aux équipes de Sciences Po puisque de ce que j'entends en tant qu'enseignant, mais aussi en tant que père d'élèves, il y a une vraie continuité à Sciences Po ! Je m'en félicite parce que nous n'étions qu'en moitié de semestre.

Concernant la notation de fin d'année, je pense qu'il est important, je soutiens totalement la position de Madame DURAND, qu'il y ait une continuité avec une note et une évaluation. Je prends, à titre d'exemple, le cours que je dirige de stratégie d'entreprise ; nous avons décidé de donner aux étudiants, comme nous le faisons chaque année, un cas d'entreprise avec un temps étendu de préparation, de lecture et de rendu. Nous avons prévu une semaine. En l'occurrence, vous indiquez 48 heures, mais nous avons prévu une semaine afin de prévoir large. Il nous a semblé, avec les maîtres de conférences avec lesquels nous nous sommes concertés, qu'il était important que nous puissions évaluer individuellement le travail de chacun et donner une sanction, mais pas seulement une sanction, mais aussi une note d'évaluation sur la fin d'année. En revanche, nous avons décidé, au sein de notre cours, de manière un peu unilatérale, entre maîtres de conférences et enseignants, que cette note ne représenterait que 25 % à la pondération des notes ; pour avoir suivi un certain nombre de cours et de conférences en Zoom comme de cours magistraux en Zoom, je me suis rendu compte que la participation des étudiants était très bonne et que nous avions, effectivement, certains cas particuliers, notamment d'enseignants et d'étudiants malades ; ils assureraient cette continuité à la fois d'enseignement, comme enseignants ou comme étudiants. Il faudra donc tenir compte des cas particuliers, mais il faudra traiter plutôt cas particulier par cas particulier puisque de ce que nous observons, dans tous les cas dans le cours que j'ai la chance d'enseigner et de gérer, c'est que, pour plus de 90 % des étudiants, il y a une vraie continuité pédagogique.

## **Bénédicte DURAND**

Sur la question de notes et sur la question de l'évaluation qui a été posée Monsieur URVOIS et par Madame LARRIEU, oui, effectivement, ce choix est discutable. Nous avons eu l'occasion d'en parler récemment. C'est un choix pédagogique collectif que nous avons choisi de défendre comme une réponse à la crise et presque comme une réponse politique, si je peux utiliser un peu les grands mots. Nous ne renonçons pas. Nous ne renonçons pas à enseigner. Nous ne renonçons pas à poursuivre le dialogue pédagogique jusqu'à l'évaluation. D'une certaine manière, j'assume cette décision d'autant plus sereinement que je vois fonctionner la bienveillance qu'on me dit être proclamée. Au-delà de la proclamation, je la vois fonctionner tous les jours dans la manière dont les enseignants se mobilisent pour accompagner les étudiants et, encore une fois, quelle que soit leur place dans l'Institution, quel que soit leur statut, ils sont vraiment extrêmement auprès de nos étudiants. Je sais que l'évaluation sera un moment supplémentaire de cette qualité pédagogique qui est aujourd'hui à l'œuvre.

Par ailleurs, nous posons, aujourd'hui, un cadre général de cohérence, des filets de sécurité que sont les rattrapages qu'il reste, évidemment, à affiner en fonction de chaque école, en fonction de chaque projet pédagogique porté par chaque programme. Nous posons des filets de sécurité qui doivent nous permettre d'emmener à la réussite tous les étudiants qui se seront montrés présents dans cette dynamique pédagogique qui est exceptionnelle, qui est particulièrement exigeante, nous le reconnaissons. C'est d'ailleurs parce que nous l'avons anticipé que nous avons travaillé dès la semaine du 16 mars à une forme d'allègement des maquettes pour précisément donner un peu de marge de manœuvre aux étudiants et aux enseignants pour assumer le surcroît de travail et d'organisation que ce passage en ligne allait opérer. Au fond, les notes existent. Elles sont des indications pédagogiques extrêmement importantes que les étudiants et les enseignants ont. Nous allons, évidemment, être particulièrement, cette année, bienveillants en jury de fin d'année pour les cas limites, mais pour les étudiants pour lesquels nous aurons repéré soit un défaut d'enseignement complet soit un échec qui serait préjudiciable à la poursuite du parcours, nous faisons ce choix de combattre cette difficulté et d'y remédier. Au fond, le travail de rattrapage que nous allons mettre en place avec deux sessions que nous allons organiser avec les équipes pédagogiques est une réponse de résistance pédagogique face à la crise telle qu'elle se déploie. Par ailleurs, ce qui me donne confiance, dans ce modèle, est à la fois la bienveillance des enseignants que je vois fonctionner, une incroyable mobilisation des équipes, mais aussi toute la culture pédagogique que nous sommes en train de construire dans cette situation d'urgence ; c'est une culture du e-learning dont nous voyons bien qu'elle nous fait inventer de nouveaux formats pédagogiques, qu'elle nous fait nous adapter de façon exceptionnelle. Je pense que nous ne sortirons pas de cette crise avec tout à fait le même regard sur nos propres pratiques. Je pense que nous allons changer un certain nombre de choses dans les mois et les années qui viennent, peut-être aussi sur les évaluations. D'une certaine manière, cette évaluation finale, pour un certain nombre d'enseignements, pas pour tous, c'est évidemment un moment dont il faut se saisir collectivement pour en faire, encore une fois, une étape dans la progression pédagogique que nous sommes tous en train de mettre en œuvre. Ma préoccupation et notre préoccupation collective sont qu'en aucun cas, les étudiants les plus fragiles ne soient pénalisés par cette situation. Oui, nous pouvons reporter, dans les mois qui viennent, l'expression de la difficulté. C'est, finalement, redonner du travail en plus, plus tard, à des étudiants qui, en effet, n'ont pas choisi la crise comme, d'ailleurs, personne ne la choisit. Nous la subissons tous. Notre espoir et notre mobilisation tiennent plutôt à faire de ces moments de rattrapage des moments de médiation, des moments de réparation, des moments de réassurance d'étudiants qui auront vécu un choc pédagogique et des difficultés extrêmement fortes. Je le porte, comme Directrice de la formation, comme un chemin de progrès institutionnel, collectif et pédagogique, mais pas du tout dans une logique de sanction. Je crois que le moment des jurys de fin d'année sera un moment important des preuves de ce que je suis en train de vous dire. Il reste du travail à faire avec les équipes pédagogiques, avec les équipes du collège, avec les équipes de chaque école pour affiner le cadre général que je viens de vous poser. Je crois, en tout cas, que nous sommes dans une situation de cohérence et d'équité à l'égard de tous les étudiants, encore une fois, quelles qu'aient été les conditions dans lesquelles ils auront été évalués.

## **Théo GUERET**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis élu étudiant au Conseil de l'Institut. Je voulais rebondir sur une phrase citée par Madame DURAND. Elle disait : « nous ne renoncerons pas ». Cependant, certaines personnes renoncent. Par exemple, les troisièmes années ont renoncé à leur situation d'échange, pour la plupart. Ce sera, d'ailleurs, le propos de mon intervention, la validation de la troisième année. Nous sommes

dans une situation plutôt complexe. Les étudiants sont dans un manque d'information ou, parfois, ils se retrouvent avec des informations contradictoires sur le mode de validation, sur ce fameux mémoire ou sur le fait de suivre des cours en ligne, ce qui est la ligne privilégiée par Sciences Po. Ce choix peut, selon moi, paraître discutable parce qu'il y a des contraintes matérielles, de décalages horaires, d'un manque de connexion. Nous n'allons pas y revenir ; nous en avons déjà parlé. Ce sont les mêmes contraintes que celle que nous avons pour les cours en ligne de Sciences Po, si nous y ajoutons le décalage horaire, mais aussi pour des raisons d'ordre pédagogique. Selon les cas, il me semble que cela peut être beaucoup plus épanouissant de réaliser un écrit de recherche sur un sujet qui intéresse l'étudiant, plutôt que de suivre des cours à distance avec les contraintes que cela peut impliquer en termes d'organisation ; si des cours viennent à reprendre, par exemple, dans les pays d'échanges, comment allons-nous faire puisqu'il n'y aura plus de cours à distance ? L'étudiant va-t-il devoir valider ses examens avec de manière un peu étrange ? Pour de nombreuses raisons, il peut paraître plus logique de faire mémoire. Dans tous les cas, nous pouvons estimer que l'étudiant ou l'étudiante sait ce qui est le mieux quant à sa situation. Sciences Po pourra faire confiance à chacun et chacune pour choisir la solution qui lui conviendra le mieux parce que nous sommes dans un contexte particulier. Les mails de communication que nous avons reçus notamment avec une formulation que je vais me permettre de citer nous invitent à « prendre connaissance de notre situation personnelle ». Il me semble que ce sont les étudiants et les étudiantes qui sont le mieux au fait de notre situation personnelle. Nous ne souhaitons pas tricher sur la validation de la troisième année. Nous souhaitons la valider au mieux. Il serait bien que Sciences Po fasse confiance aux étudiants et ne leur impose pas de choix allant à l'encontre de leur volonté.

J'aimerais également parler du droit à la déconnexion. La plupart des mails et des communications qui nous sont envoyés sur la validation de troisième année ont été envoyés très tard le soir, après 22 heures. Cela peut engendrer pas mal de problématiques que je ne vais pas développer. Le droit à la déconnexion est quelque chose qui paraît important, même en période de confinement, même en cas de crise sanitaire. Nous avons, enfin, des cas d'étudiantes et d'étudiants qui n'ont toujours pas reçu de réponse ou de justifications satisfaisantes dans le cas où ils ou elles avaient demandé des cas de changement de situation, soit la fameuse situation 1 correspondant aux cours ligne et à la situation 2 correspondant aux mémoires. Je réitère ma demande sur le fait que les étudiants puissent choisir librement les situations qui leur conviennent le mieux.

Un dernier point sur la mémoire ; cela nous paraîtrait plus pertinent que la date limite de rendu du mémoire, ne soit pas fixe et soit conditionné à la fin du confinement afin de permettre à toutes et à tous l'accès à certaines ressources qui ne sont pas des ressources que nous pouvons mobiliser de manière dématérialisée. Du coup, le fait de la conditionner à la fin du confinement permettrait, à la fin de confinement, plus un mois, par exemple, de se rendre dans des bibliothèques ou en librairie, pour essayer d'accéder à une qualité plus grande dans une situation particulière. Cela s'applique également pour le grand écrit.

Un dernier point pour déclarer les césures. Il faudrait peut-être penser à les décaler puisque beaucoup d'étudiants ont du mal à trouver un stage dans ce contexte particulier ou dans une entreprise ou dans des associations qui ne souhaitent pas prendre de stagiaires par ce que ces structures sont à l'arrêt.

### **Frédéric GROS**

J'avais plus une remarque qu'une question. J'ai participé aux réunions sur les évaluations et les modalités de validation, en tout cas pour le Collège. Je voudrais dire que je suis très attentif à ce que nous faisons beaucoup de cas par cas. Il est vrai, cela est ce qui a été fait. Je trouve cela très bien. Les réalités pédagogiques sont en effet très différentes. Il faut vraiment adapter les validations. J'ai pu voir que nous prenions en compte ces réalités pédagogiques. Je crois qu'il faut vraiment continuer ainsi. Cela donne beaucoup plus de travail, je m'en excuse, évidemment, au niveau des équipes d'administration, mais c'est essentiel pour que les évaluations soient vraiment équitables et adaptées.

### **Christophe JAMIN**

Un témoignage qui va dans le sens de ce que disait à l'instant Frédéric GROS. Je suis doyen de l'école de droit. Nous avons un assez grand nombre d'étudiants. Nous avons plusieurs centaines d'intervenants extérieurs. Nous avons discuté avec les étudiantes et les étudiants. Nous avons des liens directs avec eux. Pendant que je participe à cette réunion, le doyen délégué a instauré un café Zoom avec les étudiantes et les étudiants qui voulaient s'y inscrire. Nous avons discuté avec les représentants des étudiants. Nous nous apercevons que les situations sont diverses, que les attentes des uns et des autres

ne sont pas les mêmes, en fonction des objectifs qui sont les leurs. J'ai entendu que nous devions supprimer les examens, mais certains sont très favorables au maintien des examens. Le débat portait plutôt sur les modalités de ces examens. Je pense - nous en avons parlé à peu près toute la semaine, Bénédicte DURAND et ses équipes ont eu des échanges avec les doyens depuis une bonne quinzaine de jours - que la solution qui est celle qu'elle proposait est une solution mesurée. Si nous la regardons de manière concrète, le terme « bienveillance » n'est pas un mot galvaudé. La quasi-totalité des étudiants va valider ses examens. Je crois que c'est assez exact. Pour le reste, nous pourrions organiser assez facilement, me semble-t-il, le rattrapage. Je crois qu'il faut tenir compte de la diversité des réalités pédagogiques. La solution du mémoire n'est pas une solution qui convient à tout le monde. Certains veulent, le cas échéant, être notés, en particulier lorsqu'ils songent leur avenir professionnel et à la manière dont seront reçus leurs diplômes dans l'avenir. C'est aussi un propos que nous avons entendu. La proposition de Bénédicte DURAND, si nous la lisons un peu entre les lignes me paraît, pour ne pas dire la meilleure parce qu'elle est assez équilibrée. Encore une fois, un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants souhaitent que nous soyons au plus près d'une situation qui serait une situation normale.

### **Olivier DUHAMEL**

Je pense que la proposition de mettre un *deadline* conditionné par la fin du confinement est impossible. Il est plausible, voire probable, que le confinement dure jusqu'à la fin du mois de juin, voire jusqu'en septembre, en ce qui concerne les lieux d'enseignement.

### **Bénédicte DURAND**

Je n'ai pas répondu, précédemment, à la question sur le bicursus du Collège. Je vais en dire un mot pour faire un zoom sur le collège. Le Collège est sans doute le sujet le plus compliqué dans la gestion de cette crise puisqu'une année entière s'est trouvée totalement traversée de façon ultra violente par cette crise internationale ; il s'agit de la troisième année dont nous a parlé Théo GUERET et sur laquelle je vais revenir.

Sur la question des bicursus, nous avons une conscience des surcharges que l'instabilité pédagogique actuelle encourt en particulier pour les doubles diplômes nationaux du Collège universitaire. Il est vrai que notre urgence fut de gérer le point de vue de Sciences Po. Nous ne nous sommes pas encore occupés de réguler l'activité telle qu'elle s'exprime à la Sorbonne. Je peux vous envoyer ce premier message ; la doyenne, dans les jours à venir, précisera les choses. Il est évident que nous allons adapter notre regard sur le déroulement de votre année en fonction de cette double charge et de cette double instabilité que vous avez eue à vivre. Le cadre général que je viens de poser n'exonère et, au contraire, passe la responsabilité au doyen des écoles... je remercie Christophe JAMIN d'avoir commencé à le dire, dans la précision de ce cadre d'évaluation qui doit être au plus près des projets pédagogiques tels qu'ils sont portés, des années considérées et des enjeux pour chacune et chacun des étudiants, en fonction de leur proximité, du diplôme, de la césure, de l'insertion professionnelle et d'une mobilité en troisième année. Au fond, chaque cohorte d'étudiants rencontre des problématiques qui peuvent être extrêmement particulières à la fois sur le plan pédagogique et sur le plan du parcours en général. Évidemment, lorsqu'il y a un double parcours, nous multiplions la complexité. Naturellement la prise en compte du cas par cas doit se jouer. Je crois que Frédérique GROS l'a dit ; cela est vraiment notre philosophie. D'ailleurs, c'est une des raisons pour laquelle nous avons choisi de conserver un cadre de notes. Nous ne pouvons individualiser le regard sur les étudiants que si nous allons jusqu'au bout de la relation pédagogique avec eux que si nous nous occupons de savoir ce qui s'est appris réellement dans le cadre de cette situation pédagogique, encore une fois, exceptionnelle.

Nous avons bien en tête la question sur les bicursus. Effectivement, il y aura une précision, école par école, sur le cadre général que je viens d'exposer.

La troisième année est en soi un des grands enjeux, un des grands challenges que nous avons dû relever depuis finalement le mois de janvier, depuis le retour des premiers étudiants qui se trouvaient en Chine, au moment de l'explosion de la crise sanitaire. Sur la question de la validation de cette troisième année, je réponds à Théo GUERET, nous sommes dans une relation de confiance avec les étudiants. Globalement, la manière dont les étudiants de troisième année ont, par exemple, répondu à la grande enquête que la direction des affaires internationales a lancée pour s'adresser à chacune et à chacun d'entre vous montre que cette relation de confiance existe et est présente. Vous avez été à ce rendez-vous de communication. Je profite de l'occasion, puisque la directrice des affaires internationales n'est pas parmi nous, pour saluer et remercier ses équipes qui ont été évidemment particulièrement mobilisées dans cette crise qui a d'abord frappé les étudiants en situation de mobilité. Elles continuent, d'ailleurs,

d'être affectées plus que les autres du fait des problématiques de décalage horaire. Vraiment, merci à toutes les équipes de la direction des affaires internationales. Effectivement, nous sommes à un moment où nous finalisons la question de l'évaluation de cette troisième année. Soit vous avez la possibilité de poursuivre votre année en ligne parce que vous êtes dans une université partenaire qui propose ce service soit vous n'avez pas cette possibilité et il est proposé aux étudiants de réaliser un mémoire de fin de parcours d'études pour lequel, d'ailleurs, nous sommes en train de mobiliser des forces enseignantes, des référents qui vont nous aider à corriger et accompagner la réalisation de ces mémoires.

Sur la question de la date de rendu de ces mémoires, cela fait partie, évidemment, des espaces de souplesse que nous saurons trouver s'il y a besoin de les trouver, Théo. Effectivement, nous ne sommes pas dans la question de savoir si ce sera le 14, 15 ou le 17 juin ou le 22. Nous sommes dans un moment où notre enjeu est de vous permettre de vous exprimer académiquement le mieux possible et le plus fidèlement à ce que vous avez vécu. Ce n'est pas d'être, effectivement, dans une logique totalement psychorigide sur des logiques de dates. En revanche, là où je ne peux pas vous suivre, est que nous ne sommes pas dans un dialogue Sciences Po-étudiants. Nous sommes dans un triple dialogue. Nous sommes dans un dialogue étudiants-Sciences Po-universités partenaires. Nous ne sommes pas tout à fait dans la possibilité de ne rien dire à l'université partenaire qui vous propose une continuité pédagogique en considérant, sous prétexte que vous êtes plus confortables à la réalisation d'un mémoire, qu'il faudrait abandonner la proposition pédagogique que vous fait l'université partenaire. D'ailleurs, cela rend évidemment la complexité de la chose encore plus grande pour les étudiants de troisième année. Vous avez déjà un certain nombre d'éléments sur la manière dont vous serez évalués. Bien entendu, nous serons également là, comme pour toutes les étudiantes et tous les étudiants de ce semestre extrêmement attentifs à vous accompagner pour que la réalisation de ce mémoire puisse se terminer soit avant l'été soit, évidemment, dans une période un peu plus tardive, dans le cadre d'une mise à disposition d'un certain nombre de semaines ou de mois supplémentaires, dans une logique de rattrapage. Il n'y a pas de raison que les troisièmes années soient exclues de cette bienveillance.

#### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Une heure et demie s'est écoulée. Nous avons été un peu optimistes sur la durée de la réunion.

J'ai promis, précédemment, que nous reviendrions sur la question de la vie étudiante. Madame LEMARDELEY souhaitait s'exprimer sur ce sujet. S'il y a des questions sur le point 2, je vais les prendre.

#### **Marie-Christine LEMARDELEY**

Merci Madame la Présidente. Un mot très rapide en tant qu'adjointe à la maire de Paris, chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante ; c'est à ce titre que je siège à votre conseil, je voulais vous signaler que je me suis mobilisée depuis le début pour mettre à la disposition des étudiants de Paris les moyens de les soutenir. J'ai vu que vous aviez déjà beaucoup de choses en interne. Cependant, je pense qu'il n'y a jamais trop de lieux d'écoute ou de soins. Je me proposais tout simplement, non pas d'en parler ici parce que ce serait trop long, mais de vous demander à qui, chez vous, il serait plus efficace que j'adresse un courrier pour informer, transmettre des lieux et des numéros de téléphone afin que ce soit diffusé auprès des étudiants.

#### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup pour cette proposition.

#### **Bénédicte DURAND**

La réponse sur le contact le plus... je vais le prendre directement, Marie-Christine, si tu le veux bien.

#### **Hugo JEAN**

J'aimerais, dans le cadre de ce point 2, rappeler l'importance du dialogue avec la représentation syndicale étudiante. La plupart des syndicats partagent, je pense, le fait que nous n'avons pas été suffisamment consultés dans le processus de décision, notamment pour cette réunion ; nous avons été prévenus hier. Je pense à la motion qui a été déposée. Ce délai me semble beaucoup trop court pour préparer de façon consciencieuse un tel dossier. De manière générale, la représentation étudiante a été élue. Je pense que nous avons une très grande légitimité par rapport à ces nombreuses discussions. Nous

n'avons pas forcément apprécié que des étudiants choisis au hasard sur les différents campus aient été davantage consultés que nous lors de réunions ou en tout cas sur le même pied d'égalité que nous.

Je voudrais poser une question à Monsieur THUBERT sur la communication de la vie étudiante. Nous n'avons pas eu de réponse. Une communication spécifique sera-t-elle mise en place sur les aides d'urgence et sur l'accompagnement psychologique de santé mentale pour les étudiants ?

### **Alexandre URVOIS**

Sciences Po doit absolument communiquer sur les aides sociales qui peuvent être mises en place et sur les aides qu'elle peut apporter, car la plupart des étudiants ne savent pas qu'il existe une Commission de suivi social ou qu'il existe différentes possibilités. Je pense qu'il est vraiment important de communiquer là-dessus.

Par ailleurs, comment le reste des activités et de la vie étudiante vont-elles s'organiser ? Je pense aux différentes associations étudiantes. C'est une bonne chose de s'intéresser à la vie étudiante, sur ce semestre, mais ce deuxième semestre prépare aussi la vie étudiante de l'année prochaine. Comment cette vie étudiante va-t-elle être anticipée ? Aux associations étudiantes et aux associations permanentes, comment allons-nous pouvoir continuer à garder presque une vie de campus dématérialisée ?

### **Aurélien FROISSART**

Pour revenir à la question des aides sociales qui vient d'être évoquée, je voulais savoir ce qui allait être fait de l'argent qui n'a pas été dépensé en projets étudiants du fait de leur annulation sur la fin de l'année ? Est-ce que celui-ci va être redéployé en aides sociales, ce qui, a priori, serait la meilleure des idées ? En effet, cette aide doit être accrue en des circonstances si exceptionnelles. Quels sont les engagements clairs et chiffrés sur l'augmentation de l'enveloppe et sur les conditions de son abstention, dans le sens d'un renforcement, bien sûr comme cela a été fait à Paris 1 ? Il conviendrait également d'avoir une communication large à son sujet de la part de l'administration et en direction de toutes les étudiantes et tous les étudiants. Je vous remercie.

### **Sébastien THUBERT**

Pour ce qui est de la communication, c'est au-delà des aides financières, mais ce sont tous les services de support aux étudiants. Nous avons prévu de faire une communication demain qui reprend les informations déjà disponibles sur les sites. Nous savons qu'il peut y avoir beaucoup d'informations et de mails. Nous allons donc envoyer un mail spécifique qui sera commun à la direction de la vie de campus et de l'engagement et à la direction de l'accueil et l'accompagnement. Toutes les portes d'entrée qui peuvent être mobilisées seront bien précisées, qu'elles soient internes ou externes à Sciences Po. Nous rappelons, à ce titre, la mobilisation et l'interaction avec nos partenaires. Marie-Christine LEMARDELEY l'a précisé. C'est également le cas avec les CROUS et avec tous les acteurs de ce champ pour voir ce qui est le mieux fondé à agir sur telle ou telle situation.

Pour ce qui relève de la façon dont nous entrevoyons la vie étudiante à l'avenir, je pense que nous allons amorcer ce travail avec, dans un premier temps, la Commission de la vie étudiante qui est au carrefour de beaucoup de choses, carrefour qui est issu du Conseil de la vie étudiante de l'information. Nous allons voir quelles sont les pistes que nous pouvons mettre en œuvre pour un certain nombre de dispositifs.

Cela me permet de faire écho à la question d'Aurélien FROISSART sur les fonds habituellement dédiés aux projets sur les campus. Certains fonds attribués ont dû être annulés ou sont en instance de report. Nous avons écrit à l'ensemble des associations bénéficiaires pour leur indiquer de conserver les fonds pour soit les autoriser à s'en servir pour couvrir leurs frais d'annulation - certaines associations sont dans des situations compliquées vis-à-vis de cela ; nous sommes en soutien et en accompagnement dans ces démarches - soit pour avoir l'opportunité d'un report sur l'année universitaire prochaine et pour qu'elle puisse être garantie dans ces fonds. Nous devons garder notre volet d'actions possibles pour l'ensemble des associations étudiantes à venir parce qu'effectivement, elles vont avoir besoin, l'année prochaine, d'être soit dans une continuité soit dans un renforcement des actions. Nous devons être prêts pour cela.

Pour ce qui concerne le dialogue avec les représentants étudiants, tout le monde a à cœur que ce dialogue soit nourri. Je vous rappelle les points quotidiens que je peux avoir avec l'ensemble des associations représentatives des étudiants, les réunions collectives que nous avons pu monter, la considération de l'ensemble des secteurs pédagogiques et le rôle essentiel que vous tenez. D'ailleurs, je voulais vous remercier pour la mobilisation dont vous faites preuve depuis le mois de mars. Je sais que cela vous prend à toutes et à tous beaucoup de temps. Vous êtes un rouage essentiel pour la communauté étudiante.

Je voulais vous en remercier. Il y a aussi une habitude de représentants étudiants sur les campus. Il y a des temps d'écoute et de dialogue qui ne considèrent pas que vous auriez une place différente ou moins importante. Les doyens et les doyennes ont besoin de se nourrir des retours et de maintenir un lien. C'est aussi un enjeu. Nous devons maintenir le lien. Ces réunions organisées sont un moyen de garder ce lien. Nous continuerons à développer les espaces qui vous sont propres en tant que représentants étudiants. Nous nous inscrivons bien dans cette démarche. Madame DURAND l'a déjà affirmé à plusieurs reprises.

### **Marc LAZAR**

Excusez-moi d'intervenir sans mettre la vidéo en marche. Je fais partie de ceux qui, justement, ont des problèmes de connexion et particulièrement aujourd'hui. Je voulais faire une toute petite intervention complémentaire sur la vie étudiante, vu sous un autre angle. Nous nous interrogeons tous sur ce que représente cette crise du Covid-19. Nous nous interrogeons tous sur ce que cela signifiera. D'ailleurs, beaucoup de vos questions le montrent par rapport, évidemment, à Sciences Po. Nous avons des interrogations plus générales sur ce que seront l'économie, la société et les politiques, sur nos relations mêmes dans la vie quotidienne dans les mois et dans les années à venir. Les chercheurs, je le dis en tant que Président du Conseil scientifique, travaillent sur ces sujets, interviennent dans les médias, contribuent sur les différents sites des centres à éclairer nos connaissances et nos réflexions. Au moment où nous parlons dans ce conseil, sur une suggestion que j'avais faite, le Directeur scientifique, Guillaume PLANTIN tient une réunion avec les différents directeurs de centre pour envisager le plus rapidement possible des interventions dématérialisées sur cette thématique, par nos chercheurs, à l'attention à la fois des collègues, mais aussi, et surtout à l'attention des étudiants et du personnel administratif. J'espère, d'ici quelques jours, que nous aurons ce type d'initiative, au sein d'autres universités, qui alimenteront nos réflexions et qui pourront donner des réponses à beaucoup de nos inquiétudes.

### **Aurélien FROISSART**

J'ai eu des problèmes de connexion pendant l'évocation de la partie 3. Des points ne me semblent pas avoir été abordés, notamment la question des Masters et de la charge de travail qui leur ait demandé ainsi que le manque d'information aux étudiants, encore une fois, sur les stages de Master.

Ma deuxième question concernait la diplomation. Nous aimerions avoir plus d'informations précises dans le sens de la question qui était posée par l'UNEF, précédemment.

Sur la question du dialogue avec les étudiants, nous allons revenir sur une constante dans notre discussion avec l'administration à savoir la question du « 10 améliorable ». C'est quelque chose que nous soutenons depuis le début du confinement. Nous aimerions savoir exactement où cela en est et pourquoi cette solution n'a pas été retenue. Je précise que l'amélioration, à partir de ce 10, doit avoir lieu avec un devoir limité en nombre de mots pour éviter les inégalités. Le principal est que tout le monde valide et que ce soit annoncé à tout le monde, clairement, pour alléger la pression qui, pour l'instant, occupe les journées de pas mal d'étudiants de Sciences Po.

### **Marion STERN**

Bonjour ; je suis élue étudiante au Conseil de l'Institut. Je voulais revenir sur une question à laquelle il n'a pas été répondu. La question portait sur la césure. En ce moment, nous sommes en plein dans la période où les étudiants et les étudiantes de Master 1, notamment, doivent déclarer leur césure. Or, beaucoup ne savent pas s'ils pourront trouver un stage compte tenu du contexte très difficile. Nous aimerions donc beaucoup que la date pour déclarer les césures puisse être décalée. Nous savons que c'est compliqué puisque les cours doivent également être prévus. Nous aimerions qu'il y ait au moins une sorte d'assouplissement avec une déclaration de principes qui pourrait être flexible si les étudiantes et les étudiants ne trouvent pas de stages pour assurer leur césure.

### **Bénédicte DURAND**

Je ne vais pas revenir sur la question du « 10 améliorable ». Je l'ai beaucoup expliquée. Je pense que je laisserai une partie de ceux qui ont pu m'entendre.

Sur la question de stages, en effet, nous n'avons répondu ni sur la question de stages ni sur la question des césures. C'est évidemment une question importante. Nous nous mettons en situation de pouvoir réautoriser les étudiants à retourner en stage dans les conditions légales nouvelles de télétravail et de respect du confinement. Il est vrai que la césure ne pose pas exactement les mêmes questions, mais finalement c'est un peu le même type de problématique. Au-delà de ce que vous dites, sur la question consistant à trouver une césure, ce sera, en effet, un défi. Bien entendu, nous serons flexibles. Bien

entendu, nous anticipons aussi, y compris dans la poursuite de vos parcours, le fait que la césure soit un rendez-vous compliqué à mettre en œuvre dans les semaines et dans les mois qui viennent. Nous allons trouver, comme nous sommes en train de le faire, semaine après semaine, les moyens de vous permettre que cela ne pénalise pas votre parcours de formation en Master. Aurélien FROISSART a parlé de la surcharge de travail en Master. Je crois que cette question d'une charge très importante venant en plus de cette période compliquée a été soulignée en Master comme au Collège universitaire. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de réinstaller un cadre dans la souplesse de l'évaluation, ce qui nous permettra de ne pas faire en sorte que cette somme de travail supplémentaire soit pénalisante au moment de l'évaluation finale du semestre.

Oui, Madame STERN, sur la question de la flexibilité sur les dates ; nous nous préparons à communiquer sur cette question très précise des stages et des césures dans les jours qui viennent. Je voudrais vous préciser une chose. Nous sommes en dialogue depuis très longtemps. Vos questions sont nombreuses et c'est normal. Vous pouvez trouver, parfois, que nos réponses sont imprécises, tardives et variables. Je crois que nous devons tous bien comprendre, précisément, lorsque nous faisons le choix de « ne pas fermer boutique », lorsque nous faisons le choix de ne pas renoncer, lorsque nous faisons le choix de nous adapter, que nous faisons aussi le choix d'assumer une part d'incertitude, une part de pragmatisme et une part d'adaptation. Cela peut apparaître comme une forme supplémentaire d'inquiétude, mais, au fond, sachez que toutes les équipes travaillent à 200 % pour vous apporter les réponses le plus rapidement possible. Nous vous demandons aussi une forme de compréhension sur le travail incroyable que les équipes de Sciences Po sont en train de mener dans des circonstances de confinement qui rendent leur métier au quotidien tout aussi difficile que le sont vos conditions d'études.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup et merci pour ce rappel.

### **Sébastien URIOSTE GUGLIELMONE**

Bonjour Madame la Présidente. Bonjour à tous, chers collègues. Je voulais demander à Madame DURAND, concernant les vacances et les tutorats annulés, si cela fait partie des trois points que nous sommes en train de discuter. Je voudrais m'assurer que les rémunérations des vacataires qui donnaient les cours qui ont été annulés vont être assurées. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Ce point sera abordé juste après. Si vous pouvez patienter quelques secondes, je pense que Monsieur le Directeur vous répondra.

### **Christophe JAMIN**

Parfois, des questions me surprennent. Je suis en réunion Zoom depuis ce matin. Tous les jours, des questions se traitent au sein des écoles. Les questions se gèrent au jour le jour par des équipes qui sont archimotivées et qu'il faut motiver parce qu'elles sont aussi dans des situations extrêmement difficiles. J'entends bien tout ce qui est en train de se dire, mais sachez que tout le monde est au travail. Tout le monde « mouille la chemise » et tous répondent à peu près à toutes les questions que vous êtes en train de vous poser. C'est la raison pour laquelle je suis un peu surpris d'entendre un certain nombre de propos parce que nous sommes dans une situation absolument inédite. Nous devons changer nos habitudes à toute vitesse et nous sommes à l'écoute en permanence. Je voulais souligner et insister sur ce que disait Bénédicte DURAND. Je crois que nous nous parlons 10 fois par jour. Nous dialoguons avec nos équipes 10 fois par jour. Nous connaissons les situations de nos étudiantes et de nos étudiants individuellement. Nous arrivons à suivre les étudiants au cas par cas. Je parle de mon école, mais j'insiste ; tout le monde est en train de jouer le jeu. Il faut un tout petit peu de pragmatisme et un peu de bienveillance de chaque côté. Nous ne pouvons pas demander la même qualité de service ; ne pouvons pas demander que les choses ne changent pas alors que nous sommes dans une situation qui est, à bien des égards, dramatique et pas seulement sur le plan sanitaire.

#### **IV. DELIBERATION SUR LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL DE L'INSTITUT AU DIRECTEUR PENDANT LA PERIODE D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE**

**Jeanne LAZARUS**

Je cède la parole à Monsieur le Directeur pour la présentation de la délibération prévue au point numéro 4 sur une délégation de pouvoirs du Conseil de l'Institut au directeur pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

**Frédéric MION**

Merci beaucoup, Madame la Présidente, et merci à toutes et à tous pour les échanges très riches que nous venons d'avoir. Cela témoigne du fait que beaucoup de travail a été accompli au cours des dernières semaines pour nous adapter à cette situation dont tout le monde a souligné le caractère totalement extraordinaire. Nous avons pu entendre, notamment, dans les exposés qui nous ont été présentés, par Delphine GROUES, Sébastien THUBERT et notre directrice de la formation, un certain nombre d'ajustements et d'adaptations que nous avons été amenés à prendre. À mesure que nous avançons dans cette période, nous prenons conscience du fait que beaucoup de questions nouvelles se posent. Nous en découvrons chaque jour, notamment parce qu'elles nous sont posées par les étudiants directement, par leurs représentants, par nos équipes pédagogiques, par nos enseignants, nos collaborateurs et nos collègues. Chaque jour révèle un lot nouveau de complexités à résoudre. Nous n'avons cité que quelques-uns des sujets sur lesquels nous allons devoir intervenir dans les jours qui viennent et les semaines à venir. Il y a la question des admissions, aussi bien en Master qu'au Collège universitaire avec, vous le savez, une injonction ministérielle forte de renoncer aux oraux d'admission dans une période de confinement qui se prolonge et de ce fait, pour nous, la nécessité d'adapter nos campagnes d'admission et de le faire, bien sûr, strictement dans le cadre de cette campagne 2020, sans incidence aucune sur la réforme des admissions qui, par ailleurs, est à l'œuvre pour le Collège universitaire.

Des questions très concrètes se posent sur l'insertion professionnelle de nos étudiants qui vont obtenir leur diplôme dans quelques semaines. Ils vont devoir affronter un marché du travail très perturbé. Certains se demandent dans quelle mesure ils pourraient conserver un lien avec Sciences Po quelque temps durant pour postuler à des stages. Nous allons devoir nous pencher sur de nombreuses questions concrètes pour l'organisation de la rentrée universitaire prochaine avec, notamment, des questions plus épineuses et plus compliquées pour les étudiants internationaux, à commencer par ceux qui sont les plus éloignés de France et qui pourraient éprouver des difficultés à revenir ou à venir en France, dans un contexte de confinement ou, en tout cas, de difficultés de transport qui demeurent un peu partout dans le monde.

Des questions se posent pour l'organisation de la troisième année, pour nos étudiants qui achèvent, actuellement, leur deuxième année.

Des questions pour la vie étudiante se posent auxquelles Sébastien THUBERT faisait allusion, précédemment.

Ce sont quasi quotidiennement des décisions, petites et grandes à prendre, comme celles qui vous ont été présentées dans la première partie de ce conseil.

**Jeanne LAZARUS**

Nous vous entendons assez mal, Monsieur le directeur.

**Frédéric MION**

M'entendez-vous à nouveau ?

**Jeanne LAZARUS**

Oui.

**Frédéric MION**

À quel moment avez-vous cessé de m'entendre ?

**Jeanne LAZARUS**

Nous n'avons pas cessé de vous entendre, mais votre voix n'était plus claire à la phrase précédente.

### **Frédéric MION**

Je disais que nous avons l'obligation, quotidiennement, face à une situation extrêmement mouvante de nous adapter, d'adapter le cadre de notre vie de scolarité, de notre vie académique ainsi que beaucoup d'autres aspects de la vie de notre Maison d'où la délibération qui, je l'admets volontiers, vous a été proposée dans des délais très resserrés ; je vous prie de nous en excuser, mais vous avez compris vous-même que nous apprenons en marchant d'où la délibération qui, pour asseoir l'ensemble des évolutions que nous venons d'évoquer et celles à venir, prévoit, de la part du Conseil de l'Institut, que me soit donnée délégation pour prendre les décisions qui s'imposent dans trois domaines qui sont les admissions, l'organisation des études, notamment l'adaptation du règlement de la scolarité, et enfin les conditions de recrutement des chargés d'enseignement.

Je m'arrête un instant sur ce dernier point. C'est une réponse que je peux apporter à Monsieur URIOSTE. C'est précisément pour rendre possible la rémunération de vacances qui pourraient ne pas avoir été effectuées du fait de la crise sanitaire que nous avons souhaité inclure cette compétence dans le projet de délégation qui vous est proposé. Nous voulons qu'aucun enseignant ne se trouve pénalisé par cette situation, pas plus que les vacataires étudiants, qui doivent pouvoir aller au bout de leur contrat avec nous, dans le cadre de l'année universitaire en cours, quelle que soit la situation.

Je sais que ce projet de délibération a suscité des interrogations au cours des quelques heures qui viennent de s'écouler. Je les comprends. Elles sont très légitimes. Il nous est apparu, notamment en nous penchant à nouveau sur la rédaction qui vous a été proposée, que la borne temporelle qui était indiquée, qui est en fait une borne mouvante liée, justement, à l'évolution de la situation sanitaire, n'était sans doute pas satisfaisante. Nous souhaitons, après réflexion, proposer une borne fixe, au 30 juin 2020 avec, si la situation l'exigeait, l'obligation, pour l'administration, pour moi-même et pour mon équipe, de revenir devant les conseils pour solliciter une prolongation de cette délégation. Ce cadre temporel me semble mériter d'être limité plus fermement et clairement qu'il ne l'était, pour les raisons d'ailleurs évoquées par Olivier DUHAMEL, en réponse à la question de l'un des représentants étudiants sur le déconfinement.

Par ailleurs, il nous apparaît important de prévoir des modalités de reddition de comptes à vos conseils, au cours de la période que nous vivons, par mon équipe et moi-même. Je vais laisser Sébastien THUBERT nous indiquer les idées que nous proposons en la matière et qui pourraient s'intégrer au projet de délibération qui vous est soumis - étant entendu que, pendant cette période, en tout état de cause, les conseils vont continuer de se réunir et de siéger aux dates qui avaient été fixées dans le calendrier fixé en début d'année. Ils continueront à travailler sur les questions qui relèvent de leurs compétences et ils auront aussi l'occasion de traiter certaines des questions qui pourraient être abordées dans le cadre de la délégation que je viens d'indiquer.

Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord, Monsieur THUBERT pourrait-il nous préciser les modalités selon lesquelles nous pourrions, en continu, tenir informés les élus et les représentants des conseils du travail qui est ainsi mené ?

### **Sébastien THUBERT**

Il s'agit d'utiliser les dispositifs qui existent dans nos textes. Nous proposons un point de suivi, tous les 15 jours, en réunissant les deux bureaux, celui du Conseil de l'Institut et celui du Conseil de la vie étudiante et de la formation pour le suivi de cette délégation et avec l'articulation de chacun de vos membres, bien évidemment. Nous proposons l'utilisation d'un deuxième outil dont nous avons l'habitude de nous servir, à savoir les groupes de travail inter campus pour que nous puissions, lorsque nous voyons émerger un projet d'adaptation structurant, proposer un groupe de travail sur telle ou telle question, comme nous avons pu le faire notamment, par exemple, dans le cadre de la validation, pour, justement proposer aux élus des conseils de participer à cette réflexion et pour que nous puissions anticiper et être en dialogue constant avec vous. Voilà ce qui est proposé en termes d'adaptation et que nous vous proposons de rajouter au projet de délibération.

### **Frédéric MION**

Madame la Présidente, nous pourrions peut-être donner lecture de ce que le projet de délibération donne, compte tenu des modifications que nous venons d'évoquer.

**Jeanne LAZARUS**

Oui, nous pourrions même, si cela est possible, faire un partage d'écran. Si ce n'est pas possible, nous nous contenterons d'une lecture.

**Frédéric MION**

Monsieur THUBERT est beaucoup plus habile que moi ; il est un grand adepte de Zoom. Il peut probablement procéder au partage d'écran. Je ne m'y risque pas.

**Sébastien THUBERT**

Je propose de vous l'envoyer immédiatement sur vos boîtes-mail pour ceux qui pourraient le réceptionner.

**Jeanne LAZARUS**

Si vous pouviez nous l'envoyer par mail, ce serait très bien.

**Frédéric MION**

J'en donne lecture, pendant ce temps.

*Le Conseil de l'Institut,*

*Vu l'article 9 du décret n° 2016-24 du 18 janvier 2016 relatif à l'Institut d'études politiques de Paris ;*

*Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;*

*Vu les ordonnances n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire et n° 2020-351 du 27 mars 2020, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;*

*Décide de déléguer au Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Frédéric MION, pendant la période prévue par l'article 1 et de l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 précitée, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2020, les pouvoirs suivants, afin de lui permettre d'adapter les modalités mises en œuvre par l'établissement pour faire face aux circonstances sanitaires exceptionnelles actuelles :*

- la fixation des conditions d'admission des élèves ;*
- l'organisation des études, notamment l'adaptation du règlement de la scolarité ;*
- les conditions de recrutement des chargés d'enseignement.*

*Pendant toute la durée de cette délégation, les Bureaux du Conseil de l'Institut et du Conseil de la vie étudiante et de la formation seront réunis conjointement tous les 15 jours pour assurer le suivi des décisions prises par le Directeur dans le cadre de cette délégation.*

*Des groupes de travail communs aux deux conseils seront proposés sur les projets d'adaptation structurante de la scolarité.*

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Nous avons tous sous les yeux la nouvelle mouture de la formulation de cette délégation.

**Aurélien FROISSART**

Par rapport à tout cela, concernant les modifications que vous venez de nous envoyer, nous n'avons absolument pas été tenus au courant par écrit avant le début de cette réunion. Je ne sais pas comment réagir par rapport à cela parce que notre principe de fonctionnement, à Solidaires, veut que nous discutons en amont, collectivement, de toutes nos prises de parole et de nos prises de position au cours des conseils, en amont. En l'occurrence, je ne sais pas quoi dire d'autant que je ne pense pas avoir entendu tous les mots que vous avez utilisés pour nous en faire part. Je vais donc réagir sur la première version qui nous a été envoyée.

De notre côté, il ne va pas sans dire que la délégation de tous ces pouvoirs au directeur de l'Institut d'études politiques est fortement contestable au nom, premièrement, du principe central de la démocratie universitaire bien que nous constatons et nous notions assez régulièrement son non-respect au profit d'une conception assez verticale de la chose avec les conseils représentatifs qui ne sont que des chambres d'enregistrement des décisions déjà prises, mais les personnes en CI et en CVEF doivent déjà avoir entendu ce genre de prise de position. J'aimerais donc réagir avant tout sur le fond et surtout sur la question juridique. Sur la forme, il est assez étrange d'utiliser l'urgence de la situation. En effet, nous

sommes réunis dans des délais assez courts, moins de 10 jours, ce qui est normalement préconisé par le règlement intérieur. Or, il semble que l'état d'urgence sanitaire court depuis la loi du 23 mars, aussi, cela vous laissait environ trois semaines pour nous tenir au courant de cette information. Cela laissait également le temps de réunir ce conseil. Aussi, il nous semble que l'urgence, dans ce cas, ne prévaut pas forcément.

Sur le fond, quelque chose nous semble étrange. Les pleins pouvoirs sont sollicités normalement pour limiter la propagation des risques ; je cite la loi. Or, nous pouvons prendre des décisions sans que les personnes prennent de risques, comme le prouve la réunion de ces deux conseils en un seul, en visioconférence, avec des problèmes autres que des connexions Internet.

Je termine. Il nous restait un deuxième point. C'est une question assez importante. Il s'avère qu'une délégation de pouvoir ne relève pas du pouvoir réglementaire, celui du règlement intérieur, car cela touche au fonctionnement des établissements publics qui, eux-mêmes, relèvent du domaine de la loi, par l'article 34 de la Constitution. Dès lors, nous pourrions considérer, d'une certaine manière, que l'État, lui-même, a agi par excès de pouvoirs en permettant de réglementer ce qui relève de la loi, ainsi les dispositions prises par ces deux conseils réunis peuvent être contestées devant le Conseil d'État comme l'a établi la jurisprudence du 19 octobre 1962. Aussi, en beaucoup d'aspects, la manière dont cette décision de délégation nous a été présentée nous semble a priori illégale. Nous aimerions avoir vos retours par rapport à tout cela. Je vous remercie.

### **Lucie KRAEPIEL**

Bonjour à tous ; je suis élue au Conseil de l'institut pour les étudiants ainsi qu'au Conseil d'administration. Pour faire suite à l'intervention de Monsieur FROISSART, je vais réaffirmer que nous sommes extrêmement étonnés, voire choqués de la façon dont à la fois ce Conseil a été réuni et de la façon dont cette motion vient de nous être envoyée en cours de conseil. Par ailleurs, je voulais revenir sur le fait que c'est une très bonne chose de réunir des groupes de travail et les bureaux des deux conseils ; néanmoins, ni les uns ni les autres ne sont décisionnaires, ce qui n'apporte absolument aucune garantie que les avis sont pris en compte.

Par ailleurs, je reviens sur plusieurs interventions effectuées au cours de ce conseil. Nous ne souhaitons pas, évidemment, faire peser sur les salariés de Sciences Po une charge déjà énorme. Ce n'est pas sur eux et ce n'est pas contre eux que nous sommes en colère, mais c'est bien contre l'administration qui décide unilatéralement, en occultant qui ils veulent de réunir des conseils et ce genre de décision. Par ailleurs, l'intervention de Monsieur FROISSART était très claire sur les questions que nous nous posons quant à la légalité et quant aux questions juridictionnelles.

### **Olivier DUHAMEL**

Je voulais intervenir, tant sur le fait que nous nous apprêterions à donner les pleins pouvoirs au directeur que sur le caractère illégal de cette délibération. Sauf si vous avez plaisir à passer du temps à faire des recours contentieux qui n'ont aucune chance d'aboutir, je vous recommande de consacrer votre temps à autre chose et, par exemple, à tout ce que nous pouvons essayer de faire dans les circonstances extrêmement difficiles de cette pandémie pour rendre les choses moins difficiles autour de nous.

Par ailleurs, je précise qu'en l'espèce l'évocation des pleins pouvoirs est totalement inappropriée. Une seule disposition dans notre démocratie permet les pleins pouvoirs, l'article 16 de la Constitution. Cet article permet au président de la République de prendre toutes les mesures qu'il veut dans tous les domaines qu'il veut, aussi longtemps qu'il le veut. C'est seulement depuis la révision 2008, au bout d'un certain temps, qu'il doit demander l'avis du Conseil constitutionnel sur la durée de ses pleins pouvoirs. En l'occurrence, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui limite l'objet des décisions que peut prendre le directeur dans trois domaines : les admissions, l'organisation des études et les conditions de recrutement des chargés d'enseignement. Il s'agit exclusivement de ces trois domaines. Il ne peut donc, en aucun cas, prendre des décisions qui ne relèvent pas de sa compétence dans les autres domaines.

Par ailleurs, lorsque nous sommes en situation de pleins pouvoirs, le président de la République n'a pas à rendre compte et à informer ; il ne peut pas subir des réunions du Parlement qui le mettraient en cause puisqu'il a les pleins pouvoirs. En l'occurrence, les conseils se réunissent. Madame Jeanne LAZARUS pour le Conseil de l'Institut et en ce qui me concerne, pour le Conseil de la Fondation, nous pouvons, à tout moment, provoquer un conseil extraordinaire. Si, dans ce domaine, au demeurant très bien délimité, il était considéré, par un nombre significatif de personnes ou par nous-mêmes que les décisions prises étaient inappropriées ou excessives, bien entendu, nous convoquerions une réunion du conseil ; le

Conseil de l'Institut, à tout moment, y compris avant la date du 30 juin, pourrait revenir sur cette délégation. Je ne pense pas qu'il aura à le faire. Je fais probablement plus confiance que certains d'entre vous à Frédéric MION. Que nous lui fassions confiance ou non, il y aurait cette possibilité. S'il vous plaît, n'utilisez pas des termes totalement inappropriés. C'est votre vieux professeur de droit constitutionnel en retraite, sur ce point, qui vous le dit ; je ne suis pas en retraite sur le reste.

### **Arthur MOINET**

Effectivement, nous, en tant qu'élus, nous avons été assez étonnés de cette délibération qui arrive assez tardivement et qui n'a pas été présentée de cette manière au bureau du Conseil de l'Institut, hier après-midi. L'ordonnance du 27 mars prévoit également la possibilité de réunir les conseils à distance, comme nous le faisons, d'ailleurs, aujourd'hui. La solution aurait pu être de réunir périodiquement le Conseil de l'Institut pour ratifier, par la suite, les décisions qui auraient été prises par l'administration au cours des dernières semaines. C'est d'ailleurs ce qu'ont mis en œuvre certaines universités en France.

Par ailleurs, l'adoption de cette délibération aurait pu attendre quelques jours. Cela aurait permis aux élus de mieux saisir les amendements qui ont été présentés, justement, il y a quelques minutes, d'autant plus que cette délibération n'est pas accompagnée d'une note de cadrage sur la façon dont les élus seront associés. Il est vrai que c'est un peu léger de nous envoyer cela quelques heures à l'avance. Pour ces raisons, nous voterons contre cette résolution.

### **Alexandre URVOIS**

Je pense que ce deuxième projet est plus acceptable que le premier. Il est vrai, nous venons de le recevoir. Il est donc difficile de se prononcer tout de suite sur ce projet. Cependant, nous nous interrogeons sur la raison de ce projet de résolution. Que permet-il ? Permet-il d'éviter la réunion des conseils ? Pourquoi un tel projet ?

Concernant le sujet des admissions, quel sera exactement ce pouvoir de décision ? Que pourra-t-il être fait ? Je pense notamment à la réforme des admissions en lien.

Monsieur le Directeur disait que les conseils continueraient de se réunir. Or, ce n'est pas écrit dans le deuxième projet de résolution. Les conseils vont-ils bien continuer à se réunir aux dates qui nous avaient été communiquées et au-delà des bureaux des conseils qui ne rassemblent pas tous les élus étudiants ?

### **Mathieu FERRY**

Pour nous, il est important que les solutions apportées à cette crise que nous traversons soient gérées de la manière la plus démocratique possible et la plus délibérative possible en associant l'ensemble des parties prenantes. Il convient de ne pas avoir deux poids, deux mesures et dire, d'un côté, que l'école poursuit ses activités, notamment les cours, et de l'autre, considérer que le cadre exceptionnel dans lequel nous nous trouverions recueillerait une gestion exceptionnelle. Nous avons mis en place cette continuité pédagogique. Je souhaiterais que la continuité délibérative soit également présente dans l'époque que nous traversons. C'est précisément parce que nous sommes toutes et tous concernés qu'il est important de garder les cadres de délibération existants aussi imparfaits qu'ils soient. Ce qui est proposé, aujourd'hui, ne semble pas aller dans ce sens d'autant que cela a été fait dans un cadre extrêmement court. Étant donné que cette délibération a été modifiée au dernier moment, durant ce conseil, il me semble qu'elle n'a pas été totalement finalisée et préparée. Nous pouvons nous en rendre compte de manière sereine.

Il nous semble que des points restent flous sur les cadres sur lesquels le directeur pourrait intervenir précisément. Que recouvre ce troisième point lié aux conditions de recrutement des chargés d'enseignement ? Vous l'avez un peu précisé, Monsieur le Directeur. Lorsque vous l'avez précisé, en parlant des garanties de paiement des vacances pour les vacances qui n'auraient pas pu être assurées ce semestre, pendant la période de confinement, pourquoi une formulation ne préciserait-elle pas que cette délégation de pouvoir implique justement le paiement de ces vacances ? En quoi cette délégation de pouvoir n'implique-t-elle pas d'autres domaines de gestion qui ne seraient pas précisés dans cette délibération ?

Je m'interroge également sur le caractère du vote qui est censé avoir lieu. Ce vote sera-t-il mené à bulletin secret ? J'ai cru comprendre que ce n'était pas le cas. Je ne comprends pas vraiment pourquoi cela n'est pas possible dans le cadre d'un conseil, même en ligne, même sur Zoom. Des outils techniques permettent tout à fait un vote de manière anonyme.

### **Fabien LOUCHARD**

Je tiens à remercier Monsieur DUHAMEL pour ses conseils quant à l'orientation de notre temps libre et à notre vocabulaire. Nous nous en passerons. Je suis très en colère. Je suis extrêmement attaché à cette Institution, au Conseil de l'Institut et à cette délibération. Nous sommes inquiets quant au rôle laissé au conseil compte tenu des plans décisionnaires. Il y a trois jours, on nous a envoyé une convocation pour une séance au Conseil de l'Institut qui se tiendrait ce jour. C'est inacceptable. On nous a envoyé un ordre de jour et les dossiers seulement hier soir, moins de 24 heures avant le conseil. De plus, on nous envoie une motion totalement modifiée sans que nous puissions l'étudier. C'est inacceptable. Je ne comprends pas. Je croyais que notre conseil était un lieu de concertation et de décision collective. En l'occurrence, j'ai vraiment l'impression que c'est une comédie. Je regrette de le constater, mais la décision proposée a été proposée de manière unilatérale, sans concertation. Je comprends la nécessité d'agir rapidement, mais nous pouvons le faire dans le respect des institutions et de nos statuts. Cela aurait pu se faire puisque nous sommes en confinement depuis trois semaines. Sciences Po est fermé depuis trois semaines. Je ne comprends donc pas pourquoi le conseil n'a pas davantage été saisi. Cette proposition ne nous a pas été envoyée en amont. Encore une fois, je le dis, je suis très en colère. Je ne comprends pas pourquoi les délais n'ont pas été respectés. Notre Institution mérite des conseils qui soient respectés, consultés et entendus. Cela n'est plus le cas depuis quelques mois. Je commence vraiment à ne plus pouvoir l'accepter. Je demande que la direction change sa manière d'agir et la manière de se concerter avec les autres comités de Sciences Po afin que nous puissions réintroduire une confiance entre les comités et que ce conseil au sein duquel j'ai été élu, il y a deux ans, soit vraiment un lieu de décision et un lieu de représentation de la vie étudiante.

### **Marc LAZAR**

Je comprends l'attachement de tous. Je crois, en même temps, qu'il faut mesurer les mots que certains emploient : comédie, colère, pleins pouvoirs. Je crois que ce n'est vraiment pas le moment d'utiliser ces termes. Je comprends l'inquiétude. Je comprends le souci de garantir la vie démocratique, mais je demande un peu de sérénité. C'est un élément important.

Par ailleurs, je crois, sur les arguments de types administratifs et juridiques, qu'Olivier DUHAMEL a répondu. Je demanderai, quand même, un peu de respect de la part de notre cher délégué étudiant par rapport à un des plus grands constitutionnalistes français et européens. Je crois, là aussi, qu'il convient de mesurer ses mots.

Je crois, par ailleurs, qu'il y a une contradiction. D'un côté, bien évidemment, c'est toujours le cas pour d'autres situations que nous avons connues, il y a le respect de nos procédures démocratiques. Cela est également vrai, parfois, dans d'autres circonstances que nous avons connues, il y a quelques années en France. En même temps, il y a la nécessité d'agir efficacement. C'est une des forces de Sciences Po de pouvoir combiner les deux. Nous sommes tous en train de découvrir, au jour le jour, les situations inédites dans lesquelles nous sommes. Je pense, effectivement, que le texte qui nous a été proposé, amendé... oui, nous improvisons, oui nous agissons d'une certaine façon dans l'urgence. Il faut actuellement donner les mesures et les moyens d'efficacité au directeur sur des situations qui sont bien précisées. Il les précisera par rapport aux questions qui viennent d'être posées. Je crois qu'il n'y a pas à dramatiser à ce point.

### **Côme AGOSTINI**

Je vais intervenir dès à présent même si, je vous avoue, je n'ai pas les compétences juridiques pour juger de la légalité ou non de cette délibération. Ce qui nous atteint, c'est le fond. Le fond du sujet est, aujourd'hui, que nous avons un règlement de scolarité inadapté à la situation actuelle. Je crois qu'il faut le dire très clairement. Si, aujourd'hui, nos camarades valident avec le règlement de scolarité actuel, ce sera un massacre. Puisque nous sommes dans les mots forts, autant les employer. En effet, en termes de stages, le nombre de mois minimums ne peut pas être respecté. En termes de matières, les matières sont suspendues. Elles ne peuvent nécessairement pas être validées. En termes de crédits et de troisième année, tout va s'écrouler comme un château de cartes. Je ne parle même pas des questions des admissions. Nous voyons bien que les oraux, en présentiel, ne peuvent pas se tenir. Nous souhaiterions qu'ils puissent se tenir par Zoom, mais nous voyons bien qu'ils ne peuvent pas se tenir en présentiel. Les admissions nécessitent aussi une adaptation. Sur le fond du sujet, je crois qu'il est incontestable, aujourd'hui, que ce règlement de scolarité en l'état n'est pas adapté aux circonstances exceptionnelles que nous connaissons. Une loi a été très largement votée au Parlement. Dans toutes les démocraties

occidentales, des lois ont été votées pour s'adapter aux circonstances exceptionnelles. Nous croyons tout à fait normal qu'il y ait de telles dispositions pour Sciences Po.

La manière dont elles ont été présentées, cela est vrai, nous pouvons le regretter, mais nous pouvons aussi le comprendre au regard de l'urgence - je crois qu'il n'est jamais arrivé que nous ayons une délibération changeante en plein milieu de conseil... ; d'un autre côté, nous n'avons jamais eu de confinement et nous n'avons jamais eu à tenir ces conseils par Zoom. Je crois aussi qu'il faut mesurer cela.

En ce qui me concerne, je vais me fier aux constitutionnalistes et aux professeurs de droit imminents autour de cette table s'ils nous disent que cette délibération est légale. C'est l'essentiel. Nous allons, ensuite, nous attacher au fond. Le fond est bien de pouvoir mettre en place les adaptations qui ont été proposées et qui ont été même saluées par les étudiants et les professeurs jusqu'à présent et dès les premières minutes de ce conseil. Je pense à la question de la fin des examens en temps limité avec une limite minimum de 48 heures qui est une de nos grandes revendications et qui va soulager beaucoup d'étudiants. Je pense à la fin des classements et à la non-prise en compte des notes pour l'affectation en 3. Je crois que ce sont des éléments essentiels. Je voudrais que nous nous demandions tous, autour de cette table, ce qu'il advient si cette délibération n'est pas votée et si le règlement de scolarité n'est pas amendé. Que faisons-nous pour nos camarades ? Pour nous, cela est notre seule préoccupation. À l'aune de ces éléments, si d'autres ont des solutions miracles pour faire en sorte que nous outrepassions le règlement de scolarité légalement, sans voter une délibération, je suis tout à fait preneur. Cependant, pour moi, il n'y a pas d'autres solutions. Encore une fois, bien sûr que nous aurions préféré avoir une semaine ; bien sûr que nous aurions préféré pouvoir en discuter longuement, mais les circonstances exceptionnelles nous imposent, je crois, à tous une éthique de responsabilité qui n'est en aucun cas une opposition à la démocratie à laquelle nous avons toujours été attachés. Je voudrais intervenir là-dessus pour conclure. Cette démocratie a été quand même vivante, malgré tout, sans la tenue des conseils depuis le début de cette crise. Nous avons été largement réunis. Je n'ai jamais autant appelé Sébastien THUBERT depuis ces quelques jours. Je l'ai eu quotidiennement au téléphone. Nous avons été entendus sur beaucoup de points. Il faut quand même « rendre à César ce qui lui appartient », en l'occurrence ce point.

Par ailleurs, les students' rep ont été associés ; ils n'ont évidemment pas la même légitimité démocratique que nous, mais ils ont été associés au Collège universitaire. Ce fut très apprécié, notamment en campus en région qu'ils le soient. Je voudrais juste, si vous me le permettez, avoir l'assurance de la part de Madame la Directrice de la formation, que les students' rep pourront toujours être associés, comme l'avait souhaité Madame la Doyenne, et que nous continuerons, je crois que cela a déjà été dit, mais il est important de le répéter, à être associés.

Dans ces conditions, nous ne voyons aucun obstacle, sauf si, évidemment, cela était illégal, mais je n'ai pas les compétences pour le juger, à laisser en confiance l'administration mettre en place les adaptations qu'elle nous a présentées dans cette période si exceptionnelle.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci Monsieur AGOSTINI. Je m'associe à ce qui a été dit sur le ton du débat. Il est important que le débat reste à un niveau tout à fait correct entre nous.

### **Simon CORDONNIER**

Merci Monsieur le Directeur pour la prise en compte des remontées qui ont dû vous parvenir faisant suite à la première version de la résolution. Merci pour cette seconde version qui nous semble comporter un certain nombre de garde-fous utiles. Sans m'immiscer dans les questions sur la légalité, j'ai découvert, pour ne rien vous cacher, que l'article 9 du décret sur nos statuts permettait tout à fait cette délégation ; il est presque, de mon point de vue, trop large. Je suggérerais, pour clarifier les choses, de nous en tenir aux références au sein de cette résolution, à la référence à l'ordonnance du 27 mars qui a un caractère, à mon avis, plus limitatif, en limitant aux mesures d'urgence, celles qui peuvent être prises par le directeur, sans consultation de conseil et en écartant la délégation permise par nos statuts de toutes les prérogatives du conseil en matière d'admission, en matière de recrutement des vacataires et en matière d'organisation de la scolarité. Je pense que ce serait un garde-fou utile.

Concernant les délais, etc., les modalités ne semblent pas être idéales. Nous pouvons évidemment comprendre la situation qui est particulièrement compliquée. Cela dit, le règlement intérieur le permet. Le règlement intérieur, en cas d'urgence, ne permet pas de s'exonérer des jours, sauf urgence. Il me

semble que nous sommes bien dans le cadre d'une urgence. Nous n'avons donc pas à contester le non-respect de ce délai des 10 jours, en l'espèce.

Je me permettrai éventuellement de suggérer de me saisir d'une autre modalité de ce règlement intérieur qui permet d'organiser un vote que nous pourrions imaginer, par exemple, demain ou après-demain, par écrit, faisant suite à la soumission d'un document écrit. Cependant, cela n'est possible que dans les matières touchant à l'ordre public interne et l'établissement. En l'occurrence, je m'en remettrai à l'expertise de nos éminents experts parmi lesquels je ne me classe pas.

**Jeanne LAZARUS**

Si je peux juste clarifier votre proposition, il s'agirait de faire un autre document que celui-ci ?

**Simon CORDONNIER**

Faisant suite à la discussion que nous sommes en train de mener, nous pourrions peut-être imaginer une nouvelle proposition, qui prendrait en compte certaines propositions issues de cette discussion, pour la soumettre à l'écrit, en fin d'après-midi ou demain matin et donner un délai pour que cela puisse être voté par écrit, dans la foulée, si cela peut permettre d'aboutir à un résultat plus consensuel. Ce serait peut-être une méthode, mais là encore, je ne sais pas si ma lecture de ce qui relève de l'ordre public interne à l'établissement peut s'appliquer dans ce cas ou non.

**Jeanne LAZARUS**

Il me semblerait, étant donné qu'il y a déjà eu un premier ajustement au texte qui avait été soumis, que nous pourrions aussi... j'ai besoin de vérifications juridiques, mais nous pourrions changer, dès à présent, ce texte. Monsieur THUBERT, cela serait-il possible, à condition, évidemment, que les membres du conseil soient d'accord ?

**Sébastien THUBERT**

Pardonnez-moi ; j'ai eu une coupure. Je n'ai pas compris la modification que Simon CORDONNIER souhaitait apporter.

**Simon CORDONNIER**

Je ne revendique pas le fait de décider seul les modifications. Je me permets de proposer une modification qui consisterait à retirer la référence à l'article 9 du décret 2016-24 sur les statuts de l'IEP qui prévoit la possibilité, pour le conseil, de déléguer ces prérogatives en matière de recrutement des vacataires, de fixation des modalités d'admission et d'organisation de la scolarité. Cela me semble un peu trop large parce que cela ne cantonne pas cette délégation aux mesures ayant un caractère d'urgence, ce que permet, en revanche, la référence à l'ordonnance du 27 mars. En ne faisant référence qu'à l'ordonnance du 27 mars, nous cantonnerions peut-être bien ces mesures à l'urgence ; cela lèverait, par exemple, l'ambiguïté qui pourrait y avoir sur le fait de donner les prérogatives sur les modalités d'admission ; en les cantonnant aux mesures à caractère d'urgence, cela écarterait la possibilité de ne pas consulter les conseils sur la grande réforme des admissions des premières années, par exemple, d'où ma proposition.

**Jeanne LAZARUS**

Dans la rédaction du texte tel qu'il est, la délégation est limitée aux trois points énumérés. Par exemple, la question de la réforme des admissions n'est pas présente dans la délibération qui nous est présentée aujourd'hui.

**Simon CORDONNIER**

Rien ne l'écarte non plus puisque c'est une fixation des conditions d'admission des élèves. Je parle, évidemment, d'un principe de confiance, mais puisque nous sommes dans l'écrit et que nous faisons référence à des textes légaux, je me permets de proposer cette option. Je m'en remets aux éminents juristes qui font partie de ce conseil et qui, contrairement à moi, ont des compétences en la matière.

**Grégoire ETRILLARD**

Je vais répondre. J'ai fait mon cuistre. Je vous ai envoyé une expression latine. Je suis élu à la CVEF. J'étais, précédemment, au Conseil de l'Institut et encore précédemment, j'étais à la Commission paritaire. Je ne suis pas un cumulard, car je n'ai jamais eu qu'un seul mandat, mais un mandat à la suite.

Cela fait donc longtemps que je siége au sein de ces conseils. Je suis avocat pénaliste à la ville, chargé d'enseignement et très attaché aux libertés publiques, à la fois par ma fonction et ma vocation. Je suis très inquiet par la période actuelle, mais je le dis tout de suite, je ne suis pas très inquiet par cette délibération qui ne me paraît pas du tout problématique. Je vais y venir. Je voudrais d'abord répondre au point qui vient d'être présenté sur la question de l'ordonnance du 27 mars. Il est tout à fait juste de remarquer que l'ordonnance du 27 mars est plus restrictive que l'article 9 du décret, mais la simple référence au visa de l'article 9 de la loi puis de l'ordonnance fait que le caractère plus restrictif de l'ordonnance va s'appliquer puisque nous nous sommes appuyés sur l'ordonnance. Sinon, nous n'aurions pas eu besoin de faire référence à l'ordonnance ; nous aurions uniquement fait référence à l'article 9 du décret. Il n'y aurait pas eu besoin de faire référence à l'ordonnance. Il me paraît assez clair, selon le principe général, que les lois spéciales dérogent aux lois générales, que lorsque vous avez un cas général, par exemple, qui consisterait à dire que tout le monde doit sortir de prison, sauf les terroristes... dans ce cas, les terroristes ne sortent pas de prison parce que c'est une loi spécifique. La loi générale s'applique, mais, en matière spécifique au terrorisme, le terroriste ne sort pas de prison.

En l'occurrence, l'ordonnance du 27 mars, moi non plus, je ne m'érige pas en spécialiste... en général, celui qui le fait est celui qui ne l'est pas ; ce serait plutôt une preuve de bêtise. Dans tous les cas, il me paraît assez clair que ce sujet est déjà traité par la simple référence à l'ordonnance. Dans tous les cas, c'est mon opinion. Il me semble qu'il n'y a pas besoin de changer la rédaction, de ce point de vue.

Je voudrais tout simplement dire, par nature, que je suis attaché aux libertés publiques. Je peux vous dire que je le suis encore plus depuis que je suis enfermé avec deux gamins d'un an et trois ans. Je sais ce que signifie le fait de faire attention à ce que les décisions importantes restent chez les gens qui sont importants, en l'occurrence, le Conseil de l'Institut et, chez moi, les parents. Ce n'est pas toujours simple, je le reconnais. En l'occurrence, il est absolument clair que nous sommes dans une situation particulière dans laquelle il y a nécessité d'être adaptés à des situations sans cesse urgentes. Hier, nous devions être confinés 15 jours. Aujourd'hui, on nous explique que nous serons confinés au-delà du 15 avril. Qu'en sera-t-il demain ? Nous n'en avons absolument aucune idée. Il me paraît très inadéquat de réunir les conseils de manière quotidienne pour les décisions de la vie de Sciences Po parce que ce n'est pas l'objet du Conseil de l'Institut ni de la CVEF. Paradoxalement, ce qui met le plus en danger cette décision est ce qui a été rajouté, à savoir que les bureaux du Conseil de l'Institut se réunissent tous les 15 jours pour vérifier toutes les décisions du directeur. Je pense que c'est une bonne décision, mais si nous devons en discuter, il me semble, d'un point de vue juridique, que le sujet sur lequel il y aurait le plus d'hésitations consisterait à savoir si ce ne serait pas vraiment une dépossession du pouvoir du directeur, de manière générale. Il lui revient, quand même, de diriger l'École ; cela ne revient pas au Conseil de l'Institut et la CVEF pour ce qui est de l'année courante.

Je vous rejoins, quand même, sur toutes les remarques qui ont été faites, à savoir que je voterai, en faveur d'une réunion tous les 15 jours, même si ce sera lourd, car effectivement la situation est très particulière. Pour le coup, nous demandons à donner des pouvoirs exorbitants, puisque c'est le terme juridique, au directeur de l'Institut ; il est donc légitime que nous fassions attention aux conséquences de ces décisions et que nous réunissions les bureaux de manière régulière. Je ne vois pas très bien, au-delà de la posture, ce qui peut se passer de majeur que nous ne pourrions rattraper en 15 jours d'autant plus que l'action du directeur sera, de toute façon, contrainte par le Covid lui-même qui fait que nous ne pouvons pas faire exactement tout ce que nous voulons. Pour toutes ces raisons, il ne me semble pas, au-delà du sujet général qui est de bien faire attention à la séparation des pouvoirs, parce que c'est le sujet de fond, que cette délégation pose un problème. Les délégations de ce type sont extrêmement courantes dans les sociétés, lorsque nous devons réunir les Conseils d'administration ; les Conseils d'administration et les Conseils de surveillance ne sont pas... ils donnent des délégations de ce type. Pour toutes ces raisons, je pense qu'il n'y a pas lieu d'avoir une inquiétude particulière ni sur la validité de cette délégation ni sur son caractère tout à fait extraordinaire parce que cela est assez courant. De toute façon, nous pourrons corriger, de 15 jours en 15 jours, si jamais il devait y avoir des décisions nous paraissant inadaptées.

### **Olivier DUHAMEL**

Je remercie beaucoup Monsieur ETRILLARD pour ses explications et je ne comprends pas pourquoi il récuse le terme de spécialiste. Il y a cependant un petit point sur lequel je ne vous suis pas et qui devrait rassurer définitivement Monsieur CORDONNIER qui nous dit qu'il est gêné par le fait que les bureaux puissent « vérifier ». Les bureaux n'ont pas à vérifier. Les bureaux vont assurer le suivi, ce qui est beaucoup plus restrictif que « vérifier ».

Monsieur CORDONNIER, j'ai apprécié beaucoup d'éléments de votre intervention mais permettez-moi de vous donner un dernier élément susceptible de vous rassurer. En aucun cas, sur la base de cette délégation, le directeur ne pourrait procéder à la réforme globale de l'admission. Il est écrit très clairement dans la délibération que cela lui permet « d'adapter ». Il est chaque fois question d'adaptation du règlement de scolarité ; il est question d'adaptation des modalités de mise en œuvre. L'adaptation ne permet pas une réforme radicale. L'adaptation permet, en fonction des circonstances, par exemple, de ne pas avoir recours à des oraux que nous ne pourrions pas organiser. Je pense qu'il était opportun de soulever ces problèmes. Nombreux sont ceux qui se posent ces questions, mais les réponses figurent soit dans l'analyse juridique et incontestable de Monsieur ETRILLARD soit dans le texte lui-même qui offre, à cet égard, je crois, les garanties.

### **Manon PIEDNOEL**

Beaucoup d'éléments ont déjà été dits ; je vais essayer d'être rapide dans mon intervention. Nous avons totalement conscience de l'urgence de la situation, mais celle-ci est peut-être à nuancer dans la mesure où notre Institution fonctionne depuis trois semaines de façon relativement correcte. Monsieur FERRY parlait de la continuité délibérative qui est, effectivement, je pense, nécessaire et qui est un point d'inquiétude pour beaucoup d'entre nous. Pour poursuivre les discussions dans la sérénité et pour être rassurés sur cette délibération, il serait peut-être judicieux d'envisager un report de ce vote de quelques jours, ce qui me permettrait à tous de prendre connaissance de ces dispositions, de suggérer des modifications et d'apporter des précisions sur le paiement des vacances concernant les conditions de recrutement. Il conviendrait qu'un certain nombre d'inquiétudes puisse être levé à ce sujet.

### **François HEILBRONN**

Je voudrais, tout d'abord, comme l'a indiqué le Professeur LAZAR, m'étonner de la prise de parole de certains délégués étudiants et des termes qu'ils ont employés, termes à la fois juridiques et politiques, et totalement déplacés dans ce débat. Cela est mon premier point.

En deuxième point, je ne suis heureusement pas juriste. Beaucoup le sont autour de cette table. J'enseigne la stratégie d'entreprise. Par ailleurs, je suis chef d'entreprise et je participe à de nombreux Conseils d'administration d'entreprise qui sont, aujourd'hui, dans des difficultés absolument immenses. Au sein de nombreux Conseils d'administration, comme l'a rappelé Monsieur ETRILLARD, nous sommes appelés à prendre des décisions d'urgence pour être à la fois pragmatiques, flexibles et réactifs face aux événements qui changent quotidiennement. La crise sanitaire que nous vivons, vous le savez tous, est absolument épouvantable, mais les crises économique, sociale et politique qui vont en découler aussi. Je trouve que la délégation proposée par la direction de l'Institut au directeur de l'Institut est tout à fait adaptée. Dans cette période absolument dramatique que nous vivons, aussi bien dans le monde entier, mais aussi pour la communauté enseignante comme pour la communauté étudiante, nous devons être capables de prendre des décisions flexibles, rapides et efficaces. Je donne toute ma confiance au directeur de l'Institut qui a prouvé, il est directeur depuis six ans, à la fois sa pondération, son esprit de modération et son envie d'efficacité, pour lui donner ces pouvoirs qui me semblent tout à fait limités. Le fait que nous puissions être informés des décisions qui seront prises et donc, peut-être, même en discuter ex-post, comme l'ont souligné Olivier DUHAMEL et Grégoire ETRILLARD, me semble être important. C'est tout à fait le fonctionnement que je vois apparaître, aujourd'hui, au sein des Conseils d'administration d'entreprise au sein desquels je siège aujourd'hui. Je pense que c'est ce qu'il y a de plus efficace et adapté à la situation actuelle. Je voterai cette décision. Je trouve que nous devrions voter cette décision dès aujourd'hui, car le temps presse et il est urgent de pouvoir avancer dans cet Institut. Je vous remercie.

### **Christophe JAMIN**

Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Comme nous avons parlé de droit, je me permets d'intervenir. J'aimerais dire, avec Marc LAZAR, que la sérénité est absolument nécessaire. J'aimerais dire en tant que juriste, après Olivier DUHAMEL et Grégoire ETRILLARD, que je ne doute pas de la légalité de ce texte que je trouve, par ailleurs, extrêmement mesuré et correspondant tout à fait à la situation. Si nous avons eu une version légèrement modifiée du texte, j'en porte, peut-être, au moins partiellement, la responsabilité parce que pour préparer cette séance, ce matin, j'avais regardé le précédent projet. Je pense que vous aviez tous vu qu'il faisait deux fois référence à l'ordonnance 347 alors qu'il faut viser les deux ordonnances, 347 et 351. C'est à partir de là que j'ai essayé d'exercer mes fonctions de juriste. Je crois qu'il n'y a rien à changer sur ce texte. Je ne vois pas comment nous

pourrions l'améliorer. Je crois que le visa de l'article 9 est parfaitement justifié. Les trois mesures dont il est fait état l'article 9, au troisième alinéa : « 1) il [c'est-à-dire le conseil] fixe les conditions d'admission des élèves ; 2) l'organisation des études : 3) ainsi que les conditions de recrutement des chargés d'enseignement. Il peut déléguer ses compétences au directeur de l'Institut. Ce dernier rend compte dans les meilleurs délais au conseil de l'Institut des décisions prises en vertu de cette délégation. » Les trois éléments dont il a fait état, fixation des conditions d'admission des élèves, organisation des études et conditions de recrutement, correspondent tout à fait à l'article 9. S'agissant du texte des ordonnances, le texte le plus important est l'article 3 de l'ordonnance 347 où nous parlons de mesures qui présentent un caractère d'urgence et de reddition des comptes. Ce sont les deux éléments principaux de l'article 3 de l'ordonnance 347 du 27 mars. Le caractère d'urgence ne me paraît pas faire de doute. En l'occurrence, nous sommes, comme l'a dit très bien Olivier DUHAMEL, en deçà de ce que permet l'article 9 du décret de 2016, car il ne s'agit pas de fixer les conditions, mais de les adapter. Nous adaptons les modalités mises en œuvre par l'établissement. C'est donc bien une adaptation qui tient compte précisément des conditions tout à fait exceptionnelles dans lesquelles nous sommes. Après, il y a une exigence de reddition des comptes qui trouve son expression dans l'avant-dernier alinéa où nous assurons le suivi des décisions prises par le directeur. Je pense que toutes les garanties y sont. Il n'y a aucune difficulté, à mes yeux, sur ce texte. Il n'y a aucune contestation sur la légalité. Si certains veulent saisir le Conseil d'État, ce serait en vain. Je crois que nous pouvons voter ce texte. Je crois qu'il faut voter ce texte comme Monsieur AGOSTINI l'a excellemment bien dit. Il faut prendre un certain nombre de dispositions qui dérogent au règlement de scolarité. Si vraiment des choses épouvantables se disent et se font, il sera toujours temps de réunir les conseils. S'il est dit que nous déléguons les pouvoirs au directeur, la réalité n'est pas celle-ci. Nous avons quotidiennement des échanges entre doyens, entre un certain nombre de personnes de l'administration pour débattre collégialement, cela se fait hors des conseils, mais nous devons aller vite et prendre des décisions rapides... nous débattons de ce qu'il faut faire. Il y a donc un dialogue permanent. Il y a au moins déjà quelque chose de contradictoire. En plus, le bureau intervient et, en plus, les conseils sont là ou pourraient être là comme l'a très bien dit Olivier DUHAMEL. Je crois que nous pouvons, en confiance, voter ce texte qui, sur le plan juridique, me semble tout à fait acceptable. Mieux qu'acceptable, je ne vois pas comment nous pourrions le changer si nous nous accordons 48 heures de plus. Ce ne sont pas les pleins pouvoirs ou, que sais-je, ni les pleins pouvoirs de constituants d'une autre époque. Je crois qu'il faut que nous mesurions la situation très particulière dans laquelle nous sommes. Nous agissons au mieux, au bénéfice de l'ensemble des populations de Sciences Po. Après, nous verrons, mais nous sommes un certain nombre pour exercer un contrôle. Voilà ce que je voulais vous dire.

### **Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Moi aussi, en tant que Présidente du Conseil de l'Institut, je voudrais donner à la fois mon avis et également les assurances sur ce contrôle dont vous venez de parler.

Concernant mon avis, bien sûr, il aurait été bienvenu d'avoir davantage de temps pour discuter de ce texte. Je pense que tout le monde en convient. Nous savons, en même temps, que c'est une période où tout se fait extrêmement rapidement, à distance, avec les difficultés que cela implique. La charge de travail, pour les équipes de Sciences Po, pour les enseignants et pour l'ensemble des personnes est extrêmement lourde. La charge de travail des enseignants est aussi lourde que celle que vous connaissez, vous, en tant qu'étudiants, voire, parfois, plus importante, notamment parce que les charges parentales peuvent s'y ajouter. Il faut donc avoir cela en tête dans la discussion que nous avons. Oui, ce texte a été présenté trop tard. Il aurait été mieux qu'il soit présenté plus tôt. Une fois que nous avons fait ce constat, faut-il le voter ou non ? À mes yeux, effectivement, les risques sont extrêmement faibles. Olivier DUHAMEL et moi, en tant que Présidents du Conseil d'administration du Conseil de l'Institut, sommes aussi garants qu'aucune décision ne pourra être prise sans... les décisions sont prises, mais si nous nous apercevons que les choses ne vont pas dans un sens qui nous paraît correct, nous déciderons deux conseils exceptionnels. Les deux bureaux, le Conseil de la vie étudiante et celui du Conseil de l'Institut seront présents. Toutes les garanties sont présentes. Ces garanties ont été certes ajoutées au cours de ces 24 heures, mais elles ont été ajoutées, ce qui est bien le signe qu'il ne s'agit pas d'une prise de pouvoir complètement autocratique. Je veux ajouter ma voix à celles qui viennent de s'exprimer pour vous dire que je suis favorable à ce texte. Je pense qu'il est important que nous le votions.

Nous avons encore toute une série de questions. Il est bien tard. Est-ce que je frustrerais beaucoup de monde si nous arrêtons les questions maintenant et si nous votions ? Oui. Gaëlle LARRIEU, vous souhaitez parler. Je vais vous laisser la parole, mais, ensuite, je crois que beaucoup de positions ont été

exprimées. Si vous en êtes d'accord, je souhaiterais que les prises de parole ne soient pas redondantes avec ce qui a été déjà dit.

### **Gaëlle LARRIEU**

J'aimerais faire une proposition très concrète qui pourrait être un compromis. Ce serait un report du vote pour plusieurs raisons. Il me semble, si les choses ont pu continuer à fonctionner pendant trois semaines, qu'elles peuvent continuer à fonctionner de cette manière une semaine supplémentaire. Nous pouvons organiser un conseil dans les règles, dans une semaine, qui pose très explicitement cette question. De mon côté, je suis très attachée à la prise de décision collective. Je suis très embêtée de devoir me prononcer sur un texte qui a été modifié pendant le conseil. Je ne peux pas consulter les autres personnes qui font partie de mon syndicat. Cela me pose un vrai problème. Dans une semaine, ce texte pourrait être accompagné d'une note de cadrage qui permettrait de détailler chacun de ces points. Cela donnerait des assurances à tous.

De plus, également comme vous le disiez, cela fait presque trois heures que la réunion dure. Je pense que nous avons tous énormément de choses à faire, que ce soient des choses professionnelles ou familiales. Il faudrait pouvoir écourter cette réunion. Je pense qu'il serait dommage d'interrompre les discussions ; pourquoi ne pas les reporters à la semaine prochaine ?

Un des points qui me paraissent essentiels est que cette semaine supplémentaire pourrait laisser la possibilité de mettre en place un vote à bulletin secret.

Pour toutes ces raisons, je demande le report du vote. Je pense que c'est une solution de compromis qu'il faudrait peut-être réussir à satisfaire pour l'ensemble des personnes présentes.

### **Gabrielle ELIS**

Je ne vais pas dire quelque chose d'entièrement nouveau, mais je voulais juste réaffirmer le caractère partiellement inacceptable de cette proposition. Sa dernière version nous a été donnée au dernier moment. C'est un manque de respect envers le travail des élus qui, avant chaque conseil, prennent du temps pour travailler les dossiers et ainsi représenter les étudiants au mieux. De plus, si l'administration de Sciences Po a le temps de convoquer ce conseil, elle a également le temps de soumettre au vote les décisions sur les admissions et les recrutements qu'elle va prendre. Sinon, comme le disait Gaëlle LARRIEU juste précédemment, elle a le temps de reporter le vote puisque tous les débats n'ont pas eu lieu. Nous n'avons pas demandé, par ailleurs, de cours de droit constitutionnel. Nous sommes libres d'exprimer, dans les termes que nous souhaitons, notre opposition totale à la motion proposée. Nous ne sommes pas des enfants. D'ailleurs, il est écrit : « élèves » dans la motion alors que nous ne sommes pas des élèves, mais bien des étudiants. Nous sommes des représentants étudiants et nous n'avons pas à recevoir de leçons sur notre vocabulaire.

### **Jeanne LAZARUS**

Pour ce qui me concerne, ce n'est pas tant le vocabulaire que le ton. Il est important, pour la discussion collective, que le ton reste cordial entre tout le monde.

### **Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE**

Merci, Monsieur MION, pour les précisions précédentes. Je ne suis pas juriste. Je suis politiste. Je suis spécialiste de l'État d'exception. Ce sujet m'interpelle donc particulièrement. Je souhaite proposer un report du vote. Il y a beaucoup de choses auxquelles nous devons réfléchir. Il y a beaucoup de choses à cadrer. Voter tout de suite alors qu'il ne me semble pas qu'il y ait une unanimité ou un consensus serait lourd de conséquences. Je pense, dans l'esprit démocratique de l'Institution et de gouvernance de Sciences Po qui nous anime tous, qu'il faudrait nous donner un peu plus de temps pour nous faire une idée un peu plus large de ce que cela implique. Mon expérience me conduit à demander ce report du vote parce que ce type de décisions prises de manière abrupte sur un sujet aussi lourd de conséquences demande réflexion et plus de débats.

### **Alexandre MARIANI**

J'aurais eu beaucoup de choses à dire parce que nous n'avons pas beaucoup parlé de l'impact sur les salariés. Je vais me concentrer sur le texte que nous avons sous les yeux. Je trouve que cette deuxième version est bien meilleure que la première. Je ne suis pas choqué par ce texte. Si j'avais juste une remarque ou une suggestion à faire, ce serait sur la toute dernière phrase qui ne me semble pas forcément claire, qui ne me semble pas forcément juridique. Je propose, par exemple, que nous mettions, pour

éclaircir le propos, que des groupes de travail communs aux deux conseils seront proposés aux élus du Conseil de l'Institut et du CVEF sur les projets d'adaptation structurants de la scolarité. Je me disais pourquoi pas également sur les admissions et sur le recrutement des chargés de l'enseignement, mais je ne sais pas si cette proposition fait sens.

### **Frédéric GROS**

Je voulais saluer l'inquiétude et la vigilance des étudiants. Je trouve que c'est tout à fait normal et bienvenu. Pour ma part, ces dispositions sont à la fois légitimes, nécessaires ou, plutôt, elles tirent leur légitimité de cette nécessité, pour autant qu'elles restent finalisées par le cadre prescrit, c'est-à-dire effectivement non pas refondé, cela a été dit 10 fois, mais adapté au vu des circonstances exceptionnelles. Cela nous engage, simplement, pour moi, dans tous les cas, à redoubler de vigilance. Je crois qu'il faut faire confiance aux capacités de vigilance avant tout. Cela est et cela nous invite, effectivement, de mon côté, à redoubler de vigilance.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Pour ma part, il est vrai que je suis un peu étonné par la teneur d'un certain nombre de propositions. Je suis étonné qu'on nous dise qu'il n'y a pas urgence alors que, dans un même temps, il est demandé à ce que nous changions l'intégralité des règles de la scolarité parce qu'il y a urgence. Je suis étonné que nous puissions dire que ce n'est pas la faute des personnels, mais, en même temps, que c'est la faute de l'administration. Je suis étonné que nous puissions dire qu'il est scandaleux d'avoir modifié cette délibération sans même s'attacher au fond de la délibération. Je suis étonné aussi, hier, en réunion de bureau, que personne n'ait cru bon de soulever le fond. Effectivement, il y a eu des remarques que j'entends sur le fait que les 24 heures de délai étaient peut-être insuffisantes, mais il n'y a eu aucune remarque de la part de quiconque sur le fond et le bien-fondé de cette décision. Je ne sais pas s'il s'agit de posture. Je ne sais pas s'il s'agit d'une inquiétude sincère de la part d'un certain nombre ; je le crois. Dans ce cas, s'il s'agit d'une sincère inquiétude, il nous suffit de retourner aux textes et de voir, à l'heure actuelle – nous avons parlé, précédemment de « continuité délibérative » - qu'elle est assurée par ces groupes de travail ; elle est assurée par les réunions du bureau ; elle est également assurée par le fait que toutes nouvelles mesures, notamment sur la réforme des admissions dont je comprends bien, si elle était passée sous le tapis par le biais de cette de libération, que ce soit inquiétant, mais, en l'occurrence, ce n'est pas le cas... Ce fut toujours le fruit de la réunion de nos conseils dans leur cadre normal ; il nous a été assuré que les choses pourraient continuer à s'y tenir.

J'ajoute que l'ordonnance du 27 mars prévoit ce cas. Elle autorise même des établissements d'enseignement supérieur à prendre des mesures beaucoup plus restrictives et à donner beaucoup plus de droits aux directeurs d'établissements que ne le fait, en l'occurrence, cette délibération. Nous sommes donc, je trouve, au contraire, dans le cadre d'une délibération très équilibrée et qui va nous permettre de maintenir notre établissement, de prendre enfin les décisions le plus rapidement possible avec l'assurance d'un contrôle. Cela va permettre de payer des enseignants, de maintenir le dialogue avec le conseil, de continuer les aménagements nécessaires de la scolarité. C'est une mesure urgente. C'est la raison pour laquelle, de mon côté, je l'espère, chacun pourra l'entendre, il me semble nécessaire de la voter vite.

### **Catherine BLANC**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis responsable pédagogique du Master organisation et management des ressources humaines dans le cadre de l'École du management et de l'innovation. Comme Monsieur GROS, je salue la vigilance des étudiants et le fait de devoir être vigilants sur l'ensemble de la vie du campus, aux conditions d'accès aux étudiants, à leur santé, à leur scolarité, à leur diplomation, à la suite et à leur avenir.

Je rappelle également que les salariés, eux-mêmes, sont aussi inquiets sur la suite de toutes ces mesures en sachant que toute la partie opérationnelle, concernant les conditions d'admission, l'organisation des études, l'adaptation du règlement, les conditions de recrutement des chargés d'enseignement est, avant tout, réalisée par les opérationnels que nous sommes, donc les salariés que je représente, pour la CGT. Je précise que l'ensemble de ces mesures, bien sûr, a un caractère exceptionnel. J'aurais moi-même souhaité être, peut-être associée aux discussions ; j'aurais aimé avoir de plus amples précisions sur ce que signifie « fixation des conditions » et « conditions de recrutement » alors que dans les textes du statut de l'IEP il est précisé que le directeur a le pouvoir de recrutement des enseignants.

Nous sommes aussi pressés par le temps puisque, comme vous le savez, des entretiens doivent se dérouler pour l'admission des étudiants. Il est précisé un certain nombre d'éléments, notamment pour la validation des diplômes dans le cadre d'apprentis ou de stagiaires. Nous avons des maquettes à préparer pour le semestre prochain, ce qui nous laisse à penser que la charge de travail pour les salariés sera vraiment, si on nous contraint trop dans le temps, trop complexe.

Même si je suis de nature méfiante, même si j'aime bien avoir un certain nombre de précisions sur les textes et même si je n'aime pas signer de chèque en blanc, je crois sage de voter positivement sur ce texte, en sachant, sur les aménagements qui ont été proposés, même s'ils ont été proposés tardivement, que je suis assez d'accord sur cette modification de texte. Je voterai pour ce texte.

### **Jeanne LAZARUS**

Certains protestent sur le fait que le *chat* se déroule en parallèle. C'est inévitable, avec ces outils technologiques. Effectivement, ce qui est dit dans le *chat* n'est pas enregistré. Toutefois, cela permet d'avoir un certain nombre d'éléments discutés quant à la question du vote et aux modalités du vote. Je vais laisser la parole à Monsieur le Directeur pour répondre à tout ce qui vient d'être dit. Le vote était prévu. Nous allons voter. La question des modalités se pose. Certains demandent une suspension de séance. Je fais un résumé de ce qui a été dit dans le *chat* pour que ce soit mis au procès-verbal. Beaucoup demandent que le vote ait lieu ; d'autres demandent que le vote soit reporté. Il est proposé de faire une suspension de séance pour que les syndicats puissent se concerter dans le cas d'une transformation du texte. Pour ma part, une suspension de séance extrêmement brève, c'est-à-dire 10 ou 15 minutes maximum, me paraîtrait être une solution permettant une concertation. Ensuite, nous nous retrouverons. Le vote était prévu aujourd'hui. Nous nous y tiendrons, sachant qu'il y a deux votes, le vote du CVEF qui est un vote consultatif puis le vote du Conseil de l'Institut qui, lui, est un vote décisionnel.

Je vous explique la procédure de vote. Nous n'avons pas, avec Zoom, les moyens de procéder à un vote à bulletin secret. Il est donc prévu un vote où Madame GASMI demandera aux titulaires, aux gens qui détiennent une procuration ou au suppléant si le titulaire n'est pas présent, de s'exprimer pour le vote. Madame GASMI sera l'assesseure de ce vote qui sera l'équivalent d'un vote à main levée où, en séance, les votes auraient été relevés. Il se fera de cette façon.

Nous avons l'option d'un sondage. L'option sondage ne nous permet pas de savoir qui a voté. Nous avons besoin de nous assurer que les votes sont bien du fait des titulaires. Nous devons être sûrs qu'il n'y a pas plus de votes que d'élus. Tous ces éléments, malheureusement, le sondage ne le permet pas. Je laisse la parole au directeur. Nous aurons, ensuite, une suspension de séance.

### **Frédéric MION**

Merci Madame la Présidente. Je vais être très bref parce que le débat a été long et riche. Je voulais simplement dire que cette délibération n'est rendue nécessaire que du fait de la situation exceptionnelle que nous rencontrons, et des innombrables ajustements quotidiens que nous sommes obligés d'apporter à notre cadre de fonctionnement pour répondre à cette situation d'urgence. Notre souhait, naturellement, est de faire en sorte que notre démocratie universitaire fonctionne pendant cette période du mieux qu'il est possible sans, pour autant, que notre établissement se trouve bloqué par des délais de convocation et de délibération collégiale qui ne sont pas compatibles avec la gestion de cette urgence. Voilà ce qui explique ce projet. Beaucoup s'en sont émus ; ils ont eu raison sur le caractère tardif de la transmission de cette délibération. J'en ai expliqué la raison précédemment et j'ai dit que j'en étais désolé. Malheureusement, les urgences créent aussi ce type de situation parce que nous apprenons en marchant. Beaucoup ont cru pouvoir affirmer qu'il était scandaleux de proposer, en séance, une délibération légèrement amendée. Nous le faisons, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, à peu près lors d'un conseil sur quatre ou cinq. C'est une chose qui arrive très fréquemment. Cela fait sept ans que je suis moi-même Directeur et puis attester que nous avons été régulièrement amenés en séance, à modifier tel ou tel visa ou tel ou tel mot pour préciser un point qui méritait de l'être. Pour conclure, cela répond, je crois, à une question posée par Monsieur URVOIS, bien sûr que nos conseils se réuniront pendant la période, indépendamment de ce qui est précisé dans la délibération sur les bureaux des conseils qui sont réunis tous les 15 jours. Les Conseils de l'Institut, et de la vie étudiante et de la formation se réuniront. Nous avons, du reste, des questions très importantes à évoquer avec eux, notamment celles de la réforme des admissions, la vraie, la solide, si j'ose dire, celle qui doit voir le jour pour la campagne 2020-2021. Les modifications qui ont été introduites dans cette délibération je crois qu'il est aisé d'en prendre connaissance sont très courtes, très simples et, factuellement ne posent aucune difficulté de compréhension. Je me réjouis que nous puissions passer au vote très prochainement.

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie. Il est 18 heures 07. Je vous propose que nous nous retrouvions à 18 heures 20. Cela vous convient-il ? Nous commencerons d'abord par le vote du Conseil de la vie étudiante puis ce sera au tour des représentants du Conseil de l'Institut. Cela laissera une petite période de délibération pour les organisations syndicales. Cela convient-il à tout le monde ? Parfait. Rendez-vous à 18 heures 20 à cette même adresse.

*La séance est suspendue de 18 heures 07 à 18 heures 20.*

**Jeanne LAZARUS**

Nous allons procéder au vote. Nous commençons par les élus au Conseil de la vie étudiante. Ils vont voter pour un vote consultatif. Madame GASMI va appeler les titulaires un par un. Si les titulaires ne sont pas présents... certains ont laissé des procurations. Dans le cas où il n'y a pas de procuration, si les titulaires ne sont pas présents, les suppléants voteront. Si ni le titulaire ni le suppléant ne sont présents, il n'y aura pas de vote. Sommes-nous prêts ?

Je vais laisser, pour le CVEF, Monsieur CHARPENTIER et Madame PIEDNOEL mener le vote.

**Raphaël CHARPENTIER**

Si Manon PIEDNOEL n'y voit pas d'objection, je pense que nous pouvons vous laisser l'intégralité de la manœuvre.

**Manon PIEDNOEL**

Je n'y vois pas d'objection.

**Jeanne LAZARUS**

Je laisse Madame GASMI à la manœuvre. Je lui propose d'annoncer, pour commencer, les procurations puis appeler les titulaires un par un. Je vous remercie beaucoup, Madame GASMI, pour cette opération un peu complexe.

**Ismahane GASMI**

Les procurations pour le CVEF :

- Monsieur ETRILLARD à Madame SCHOEPFEL
- Monsieur JAFFRE à Madame PIEDNOEL
- Monsieur FARDE à Monsieur CHARPENTIER
- Madame JEAN à Monsieur MARIANI

*Les membres du Conseil sont appelés nominativement.*

*Le vote du CVEF recueille 8 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.*

**Jeanne LAZARUS**

Nous allons passer au vote du Conseil de l'Institut.

**Ismahane GASMI**

Les procurations pour le Conseil de l'Institut :

- Madame BISAGNI-FAURE et Madame POSTEL-VINAY à Madame LAZARUS
- Monsieur BICAL à Monsieur GUERET

*Les membres du Conseil sont appelés nominativement.*

*Le vote du Conseil de l'Institut recueille 18 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.*

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie beaucoup. Je vous remercie, Madame GASMI pour ce vote. Je remercie l'ensemble des élus des deux conseils pour cette longue discussion et ce riche échange que nous avons eu qui a duré extrêmement longtemps. Nous avons voté cette délibération ce qui a pour conséquence que les bureaux des deux conseils vont suivre tous les 15 jours les évolutions de la situation. Nous en ferons éventuellement remonter un certain nombre d'informations, notamment dans les lettres des conseils. Les

conseils devront se tenir aux jours qui étaient prévus. Ils se tiendront à distance. Monsieur DUHAMEL souhaite prendre la parole avant que nous ne nous séparions.

**Olivier DUHAMEL**

Au nom de la plupart d'entre nous, si ce n'est de tous, je tenais à vous remercier, Madame la Présidente, Jeanne LAZARUS, pour avoir conduit ces quasi 3 heures 30 de discussion de façon aussi talentueuse, respectueuse et aimable. Je crois que tout le monde ou presque pense comme moi.

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie beaucoup. Je souhaite à tout le monde une bonne soirée. Je pense que nous avons besoin d'un peu de repos toutes et tous ce soir.

## **V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Gabrielle ELIS**

Des deuxièmes années m'ont contactée pour me dire que leur référent du grand écrit leur avait dit que leur grand écrit devrait obligatoirement parler du Covid-19 et être en lien avec le Covid-19, ce qui paraît un peu bizarre parce que cela n'a jamais été dit dans les cadrages. Nous voulions juste avoir la confirmation que ce n'était pas le cas et, éventuellement, redire au professeur référent de quoi il en retourne pour le grand écrit.

**Jeanne LAZARUS**

Si je peux me permettre, ces questions peuvent être traitées, je pense, avec le Collège universitaire. Je ne suis pas sûr que les conseils soient vraiment compétents pour vous répondre. Madame DURAND y répondra. Y a-t-il d'autres questions ? S'il s'agit de questions avec ce niveau de précision, cela peut, peut-être, être traité en dehors de cette réunion.

**Lucie KRAEPIEL**

J'ai une remarque sur quelque chose de plus général, notamment pour les personnes adhérentes aux Alumni de Sciences Po. Ce n'est pas mon cas, mais je reçois quand même les mails des Alumni. Nous avons reçu un mail demandant des masques pour Sciences Po. Je voulais juste faire remarquer, pour l'instant, que les hôpitaux en manquent, de même que les caissiers et les caissières des supermarchés et les éboueurs. Je trouvais que ce n'était pas très à propos, tout du moins pas pour l'instant. Si le déconfinement se fait avec le port du masque obligatoire, ce sera probablement une question qui pourra se poser, mais je trouve que ce mail était assez impromptu et malvenu, tout de suite, en termes de temporalité.

**Olivier DUHAMEL**

Je voulais préciser à Madame KRAEPIEL que les masques demandés sont des masques qui n'ont aucun rapport avec les masques pour les personnels soignants et autres.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Madame DURAND, pouvez-vous nous répondre rapidement sur cette question des référents ?

**Bénédicte DURAND**

Malheureusement non. Je crois, en effet, que cette question doit être posée à l'équipe du Collège universitaire afin d'avoir une réponse précise.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Vous ferez remonter cette question pour qu'elle soit « à l'oreille » des représentants du Collège universitaire.

Je vous propose de lever la séance. Je vous dis à bientôt, au sein des diverses instances que nous pourrons réunir au cours de cette période très particulière. Au revoir à tous.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 18 h 39.*